



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVI)/14
13 novembre 2020

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
Du 9 au 13 novembre 2020
Session en téléconférence

DÉCISION 2(LVI)

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR LES ANNÉES 2021-2022

Le Conseil international des bois tropicaux,

Appréciant les travaux du Secrétariat qui a assuré l'interface avec les Membres, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) dans la préparation de sa proposition au Conseil concernant le Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2021-2022;

Notant en outre que les activités énoncées dans l'annexe à la présente Décision reposent sur les documents suivants: a) l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT); b) le Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018; c) les rapports des quatre Comités de l'OIBT à la cinquante-sixième session du Conseil; et (d) des Décisions antérieures du Conseil;

Décide de:

1. Adopter le Programme de travail biennal pour les années 2021-2022 tel que figurant en annexe à la présente Décision;
2. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires de la part des pays membres ainsi qu'auprès d'autres sources aux fins de financer la mise en œuvre des activités répertoriées en annexe;
3. Prier le Directeur exécutif de mettre en œuvre et/ou de faciliter l'exécution des activités contenues dans le Programme de travail biennal pour les années 2021-2022 qui a été approuvé, tel que figurant en annexe;
4. Prier le Directeur exécutif, à compter de la date de la présente Décision, de s'assurer que les activités à financer en dehors du budget essentiel soient formulées sous la forme de Notes conceptuelles et intégrées à la base de données, ou en tant que Décisions du Conseil, afin d'évaluer les priorités des Membres et les intérêts et financements des donateurs, avant d'être incorporées dans le Programme de travail biennal (PTB);
5. Prier le Secrétariat de continuer à indiquer dans le Programme de travail biennal la manière dont chaque activité est en phase avec l'/les Axe(s) programmatique(s); et
6. Prier le Directeur exécutif de rendre compte au Conseil au cours de ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions de l'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail biennal pour 2021-2022.

ANNEXE

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL POUR 2021-2022

1^{ÈRE} PARTIE – ACTIVITÉS TECHNIQUES NÉCESSITANT UN FINANCEMENT

GRUPE 1 – ACTIVITÉS DE TERRAIN IMPLIQUANT DES TRAVAUX DANS LES PAYS MEMBRES ET/OU LEUR PARTICIPATION

No.	Activité	Statut
1	Incitations à opérer des investissements dans des chaînes de valeur génératrices de croissance verte liées aux forêts tropicales	en cours
2	Mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers d'origine légale et durable	en cours
3	Renforcement de la participation du secteur privé aux travaux de l'OIBT	en cours
4	Amélioration de la gestion du teck	en cours
5	Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES	en cours
6	Surveillance indépendante du marché des bois porteurs d'une autorisation FLEGT	en cours
7	a) Ateliers sur les critères et indicateurs	en cours
	b) Adapter les Critères et indicateurs (C&I) 2016 de l'OIBT sur la GDF dans un contexte africain	en cours
8	Ateliers de renforcement des capacités en matière de statistiques	en cours
9	Prévention et gestion des incendies dans les forêts tropicales productrices de bois	en cours

GRUPE 2 – TRAVAUX NORMATIFS EN MATIÈRE DE LIGNES DIRECTRICES OU AUTRES TRAVAUX STRATÉGIQUES

No.	Activité	Statut
10	Formulation d'un nouveau Plan stratégique de l'OIBT	en cours
11	a) Mise en application des Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	en cours
	b) Diffusion des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical	en cours
	c) Appui à des groupes de femmes en matière d'autonomisation des femmes et de restauration des paysages forestiers au Togo	en cours

GRUPE 3 – TRAVAUX/RÉUNIONS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS/INITIATIVES

No.	Activité	Statut
12	Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les forêts de production tropicales	nouvelle
13	Coopération et concertation avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et autres entités	en cours
14	Collaboration en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts (GDF)	en cours

GRUPE 4 – TRAVAUX DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

No.	Activité	Statut
15	Stratégie de communication de l'OIBT	en cours
16	<i>Actualités des Forêts Tropicales (AFT)</i>	en cours
17	a) Activités de communication de l'OIBT (site web, rapports, relations publiques, etc.)	en cours
	b) Activités de sensibilisation (stands et/ou manifestations collatérales lors de rencontres internationales pertinentes)	en cours
	c) Traduction en japonais du site web de l'OIBT et de matériel de relations publiques pertinents	nouvelle

GRUPE 5 – TRAVAUX ANALYTIQUES ET STATISTIQUES, ET AUTRES TRAVAUX RÉGULIERS

No.	Activité	Statut
18	Participation du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)	en cours
19	Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché	en cours
20	Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets	en cours
21	Programme de bourses de l'OIBT	en cours
22	Service d'information sur le marché de l'OIBT (MIS)	en cours
23	Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques	en cours
24	Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois	en cours

2^E Partie – ACTIVITÉS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (SANS EXIGENCES FINANCIÈRES)

Tableaux de référence
Priorités stratégiques (PS) du Plan d'action stratégique de l'OIBT (PAS)

PS 1	Favoriser la bonne gouvernance forestière et les financements de la gestion durable des forêts
PS 2	Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international
PS 3	Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre
PS 4	Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques
PS 5	Améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur les forêts tropicales, les marchés et le commerce des produits forestiers
PS 6	Renforcer et développer les ressources humaines affectables à la mise en œuvre de la GDF et intensifier le commerce des biens et services forestiers obtenus de forêts en gestion pérenne

Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (UNPSF)

OMF 1	Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques
OMF 2	Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts
OMF 3	Accroître sensiblement la superficie de forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable
OMF 4	Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques, et technologiques
OMF 5	Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030
OMF 6	Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées

Axes programmatiques (AP) de l'OIBT [approuvés au titre d'une phase pilote à partir de la période 2020-2022 en application de la Décision 8(LV)]

AP 1	Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)
AP 2	Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques
AP 3	Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients
AP 4	Questions émergentes et innovation

I^{ère} Partie – ACTIVITÉS TECHNIQUES NÉCESSITANT UN FINANCEMENT**GROUPE 1 – ACTIVITÉS DE TERRAIN IMPLIQUANT DES TRAVAUX DANS LES PAYS MEMBRES ET/OU LEUR PARTICIPATION**

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
<p>1. Incitations à opérer des investissements dans des chaînes de valeur génératrices de croissance verte liées aux forêts tropicales</p>	<p>En 2018-2020, l'OIBT a conduit dans des pays tropicaux six études de cas dans le but d'analyser les répercussions des incitations existantes (et les possibles répercussions de nouvelles) destinées à promouvoir l'investissement dans les forêts productives en vue de mettre en place des paysages sans déforestation et des chaînes de valeur génératrices de croissance verte. Elle a par ailleurs mené une étude sur le potentiel déficit de l'offre par rapport à la demande en bois tropicaux et sur les répercussions sur le commerce des bois tropicaux de la pandémie de Covid-19 qui sévit actuellement ainsi que sur ses perspectives de rétablissement par la suite. Cette activité, qui utilisera le reliquat des fonds de l'activité du PTB 2018-2019, permettra d'achever une étude de cas supplémentaire et un atelier que l'on propose en Afrique, lequel n'a pas pu se tenir comme prévu en raison de la pandémie de Covid-19. Si un financement supplémentaire est annoncé, les travaux seront prorogés afin de couvrir une étude de cas et un atelier additionnels en Asie et en Amérique latine, et de préparer des documents d'orientation sur les résultats de l'étude sur l'offre et la demande/l'impact de la Covid-19.</p> <p>Nouveau financement estimatif recherché \$EU150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021–\$EU75 000 Année 2022–\$EU75 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers organisés et études de cas menées dans un maximum de trois pays producteurs de l'OIBT • Participation du Secrétariat de l'OIBT aux réunions/initiatives pertinentes 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS1, PS2, PS4</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF1, OMF2, OMF4</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	<p>Conseil/Comités conjoints</p>
<p>2. Mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers d'origine légale et durable</p>	<p>Appuyer le développement de solutions novatrices visant à offrir des assurances de l'origine durable et légale, y compris en élaborant/mettant en œuvre des plans de gestion forestière et en développant/mettant en œuvre des chaînes d'approvisionnement pérennes, notamment par le recours à des dispositifs de traçabilité du bois et autres outils. Dans le cadre du PTB 2018-2020, l'OIBT a mis au point un programme relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) pour les bois et produits forestiers tropicaux, et a travaillé avec les partenaires concernés en vue d'accroître la vérification de la légalité et de la durabilité en mettant en place une plateforme des chaînes d'approvisionnement vertes qui fait le lien entre les produits forestiers légaux et durables et les marchés. Au moyen du reliquat des fonds mis à disposition au titre du PTB 2018-2020, les travaux suivants se poursuivront en 2021-2022: création de la plateforme LSSC-GGSC; organisation d'ateliers régionaux de formation aux LSSC-GGSC; conduite d'une étude sur les applications des chaînes de blocs dans les systèmes de traçabilité du bois; développement du site web du Portail sur le commerce du bois (<i>Timber Trade Portal</i>, TTP); et autres manifestations et activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue en GDF et/ou chaînes d'approvisionnement durables mises en place chez un maximum de dix opérateurs forestiers tropicaux et autres entités représentatives du secteur de la filière • Commerce accru de bois d'origine durable/légale vérifiée issu de ces concessions forestières/entités du secteur privé 	<p>AIBT/CIBT: <i>Articles 1(d), (k), (n), (o)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS1, PS2</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF2, OMF5</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	<p>CEM</p>

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
	<p>Un financement supplémentaire est requis au titre du présent PTB afin de mettre en œuvre la Phase III du Réseau mondial de traçabilité du bois (GTTN) à partir de l'année 2021 et suivantes. Le GTTN, créé en 2012 sous la forme d'une alliance ouverte, a pour objet de: promouvoir la mise en service d'outils innovants pour identifier les bois et déterminer leur origine, aux fins d'aider à lutter contre l'exploitation forestière illicite et le commerce connexe à travers le monde, réunit les acteurs préoccupés par l'exploitation illicite et le commerce connexe, dont des institutions vitales pour l'usage intégré de technologies novatrices telles que le génotypage ou l'emploi de marqueurs isotopiques stables pour identifier et tracer les essences. Les Phases I et II du GTTN ont été en grande partie consacrées à la recherche/la science. Si un financement est apporté, l'OIBT prendra la relève de la coordination du GTTN dans le cadre de son Axe programmatique consacré aux LSSC (l'AP 1) pour se concentrer sur: l'application des outils développés dans le cadre des phases I et II du GTTN, la sensibilisation aux outils de traçabilité du bois et leurs applications, et la mise en œuvre de systèmes de traçabilité dans les pays producteurs membres de l'OIBT.</p> <p>Coût estimatif: \$EU1,300 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021-\$EU650 000 Année 2022-\$EU650 000</p>			
<p>3. Renforcement de la participation du secteur privé aux travaux de l'OIBT: formation par la filière à la conformité à la législation/diligence raisonnée</p>	<p>L'OIBT continuera de travailler avec le Groupe consultatif sur le commerce ainsi que des organisations telles que l'Institut des ressources mondiales (WRI), le Forum mondial du bois et la FAO (un partenaire du PCF) dans le cadre de son Programme FLEGT, ainsi que d'autres grandes organisations internationales et régionales (OI), organisations non gouvernementales (ONG) et associations du secteur privé concernées qui oeuvrent dans ce domaine en vue de piloter et, éventuellement, d'élargir la capacité en matière de diligence raisonnée. Le modèle de formation reprendra celui qui a fait ses preuves, à savoir qu'il sera dispensé par des acteurs de la filière qui comprennent les défis, les besoins et le vocabulaire des activités commerciales et de la filière dans les pays producteurs prenant part au commerce international. Des modules de formation ont été développés et livrés en Colombie, au Guatemala et au Pérou dans le cadre du PTB 2018-2020; le reliquat des fonds annoncés en faveur de cette activité servira à élargir la formation à un pays supplémentaire en 2021-2022. Si un financement supplémentaire est annoncé dans le cadre du présent PTB, ces travaux seront étendus à d'autres pays/régions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à cinq pays cibles supplémentaires aidés par des formations pilotes dispensées au secteur privé • Assistance technique apportée aux pays cibles par des experts/organisations internationaux 	<p>AIBT/CIBT <i>CEM/CFI (L)/4</i> <i>Point 9 (iv) et (v) du rapport; Annexe C</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS2, PS6</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF-6</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	<p>Conseil/ CEM, CFI</p>

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
	Coût estimatif: \$EU100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021-\$EU50 000 Année 2022-\$EU50 000			
4. Amélioration de la gestion du teck	Cette activité favorisera, au niveau régional et mondial, le développement du teck produit en mode durable dans les plantations et forêts naturelles de teck, en privilégiant les plantations, qui prennent une importance grandissante dans plusieurs pays. Fondée sur une démarche de niveau régional, elle vise à améliorer la contribution de la gestion durable du teck à la protection des forêts tropicales dans les pays participants, ainsi qu'à favoriser une filière et un commerce du teck d'origine légale et durable. Au cours de la période du PTB 2018-2019, l'activité a bénéficié d'une enveloppe de 1,236 250 \$EU de la part du Gouvernement allemand au titre d'un financement réservé à des activités menées dans la sous-région du Mékong. Un montant supplémentaire de 250 000 \$EU est nécessaire pour la période 2021-2022 afin de poursuivre l'activité par l'organisation d'un atelier régional dans des pays de la région Amérique latine-Caraïbes (ALC) et soutenir la présence de participants à la 4 ^e Conférence mondiale sur le teck, au Ghana, en 2021. Coût estimatif: \$EU250 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021-\$EU150 000 Année 2022-\$EU100 000	Amélioration de la gestion du teck et de son utilisation dans trois régions tropicales (Asie, Afrique, Amérique latine)	AIBT/CIBT: <i>Articles 1(a), (c), (d), (f), (h), (i), (j), (k), (l), (m), (r)</i> PAS de l'OIBT: <i>PS1, PS2, PS5, PS6</i> UNPSF: <i>OMF2, OMF6</i> AP: <i>AP 1</i>	CFI
5. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES	Continuer de dispenser aux membres une assistance à la mise en œuvre des dispositions découlant de l'inscription à la CITES d'essences à bois d'œuvre. En application de la Décision 5(XLVI) relative au «Programme multi-bailleurs de fonds destiné à faciliter une coopération accrue entre l'OIBT et la CITES», l'OIBT a mis en œuvre à bonne fin une seconde subvention d'environ 6 200 000 \$EU (5 000 000 EUR) de l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne) en 2016. L'OIBT a reçu de la part d'autres donateurs des contributions de contrepartie de plus de 3 000 000 \$EU au cours de cette période de quatre années couverte par la subvention de l'UE-CE. Bien que l'UE-CE ait décidé en 2016 d'octroyer son financement ultérieur de travaux sur les essences inscrites à la CITES directement au Secrétariat de la CITES, d'autres bailleurs de fonds de l'OIBT sont encouragés, dans le cadre de cette activité, à poursuivre leur appui aux travaux de l'OIBT se rapportant à la CITES, afin de permettre à l'OIBT de continuer à appuyer le Secrétariat de la CITES dans la mise en œuvre du Programme de la CITES sur les espèces arborées (CTPS) et à aider les pays membres à appliquer les dispositions régissant les essences inscrites à la	<ul style="list-style-type: none"> • Projets mis en œuvre aux fins d'améliorer l'application des inscriptions d'essences à la CITES dans un maximum de trois pays • Participation du Secrétariat de l'OIBT aux réunions sur le CTPS et autres réunions/activités pertinentes de la CITES • Nombre réduit de suspensions du commerce d'essences inscrites à la CITES 	AIBT/CIBT: <i>Article 15; Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) 5(XLVI)</i> PAS de l'OIBT: <i>PS2, PS3, PS6</i> UNPSF: <i>OMF1, OMF2, OMF5, OMF6</i> AP: <i>AP 1, AP 2</i>	Conseil

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
	<p>CITES.</p> <p>Coût estimatif: \$EU200 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021-\$EU100 000 Année 2022-\$EU100 000</p>			
<p>6. Surveillance indépendante du marché des bois porteurs d'une autorisation FLEGT</p>	<p>L'OIBT a conclu en 2014 un contrat de 4,4 millions d'euros (dont 375 000 EUR pourvus par l'OIBT au titre d'une contribution en nature) avec l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne) dans le but de mettre en place un mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) concernant les bois porteurs d'une autorisation FLEGT mis sur le marché de l'UE. Dans le cadre de ce mécanisme SIM ont été menées en 2014-2015 des études de référence sur le marché de l'UE, qui avaient ensuite été suspendues en raison de la dépréciation de fonds de l'OIBT en milieu d'année 2016. Les activités relevant du mécanisme SIM ont repris en 2017, l'ensemble des activités prévues se déroulant comme prévu durant la période 2018-2020. Le contrat avec l'UE-CE a été prorogé jusqu'à la fin de 2022 afin de tirer parti de la suspension du SIM durant une (1) année et des économies budgétaires ainsi réalisées. Les avancées en la matière font l'objet d'un compte rendu régulier au CEM dans le cadre de son programme de travaux de politique.</p> <p>No d'activité: PP-A/49-291 Numéro du contrat avec l'UE: DCI-ENV/2013/316-244</p> <p>Coût estimatif: Intégralement financée par une subvention de l'UE de 4 millions EUR</p>	<p>Mise au point et en œuvre du mécanisme SIM</p>	<p>AIBT/CIBT: <i>Articles 1(d), (k), (n), (o)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS1, PS2, PS5</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF2, OMF5, OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	<p>CEM</p>
<p>7. Suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts</p>	<p>(a) Ateliers sur les critères et indicateurs. Ces travaux ont été facilités dans le cadre d'une activité similaire menée au titre du PTB 2018-2019. Au moyen du reliquat des fonds de cette activité (qui n'a pas été entièrement mise en œuvre en raison de la pandémie de Covid-19), cette activité se poursuivra et élargira les travaux prévus en 2018-2020 avec l'organisation d'un atelier sur les C&I dans un pays producteur membre. Si un financement supplémentaire est apporté, ces travaux (qui promouvoir les nouveaux critères et indicateurs approuvés en 2016 en privilégiant les nouveaux pays membres) seront élargis afin de financer trois ateliers supplémentaires sur les C&I (qui incorporeront des sujets connexes tels que l'audit, la certification, les exigences en matière d'établissement de rapports internationaux, etc.)</p> <p>Nouveau financement estimatif recherché: \$EU150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021-\$EU75 000 Année 2022-\$EU75 000</p>	<p>Jusqu'à quatre ateliers nationaux de formation aux C&I organisés</p>	<p>AIBT/CIBT: <i>Décisions 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS1</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF5, OMF6</i></p>	<p>Conseil/ CRF</p>

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
	<p>(b) Adapter l'édition 2016 des Critères et indicateurs (C&I) OIBT de la GDF au contexte africain. Cette activité vise à adapter l'édition 2016 des Critères et indicateurs (C&I) OIBT de la GDF au contexte africain, en vue de renforcer la coopération et la collaboration entre l'OIBT et ses pays membres africains en matière de C&I, ce dans le but de promouvoir la contribution de la GDF à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF).</p> <p>Coût estimatif: \$EU140 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021: \$EU 60 000 Année 2022: \$EU 80 000</p>	<p>C&I révisés et actualisés pour les forêts tropicales africaines publiés en 2021 et diffusés à des fins de travaux de planification des politiques et de leur utilisation par l'ensemble des acteurs pertinents travaillant sur des questions relevant de la GDF dans les pays africains membres de l'OIBT, et pour servir d'outil de promotion des LSSC</p>		
<p>8. Ateliers de renforcement des capacités en matière de statistiques</p>	<p>Sur demande, apporter une assistance (en liaison avec la FAO et d'autres partenaires) aux pays membres en vue de renforcer leur recueil de statistiques et améliorer la préparation de leurs rapports.</p> <p>Un atelier prévu en 2020 à destination des pays africains a dû être reporté en raison de la Covid-19. Le reliquat des fonds d'une activité similaire au titre du PTB 2018-2019 sera utilisé pour organiser l'atelier en collaboration avec la FAO en 2021. Si un financement supplémentaire est apporté, des ateliers seront organisés dans les deux autres régions tropicales.</p> <p>Nouveau financement estimatif recherché: \$EU100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021-\$EU50 000 Année 2022-\$EU50 000</p>	<p>Jusqu'à trois ateliers de niveau national et/ou régional menés</p>	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 28(5)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS5, PS6</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF6</i></p>	<p>CEM</p>
<p>9. Prévention et gestion des incendies dans les forêts tropicales productrices de bois</p>	<p>Dans le cadre du PTB 2018-2020, le Gouvernement du Japon a contribué un financement de 2,210 526 \$EU en faveur de cette activité afin de développer des projets destinés à renforcer les capacités des autorités nationales et locales en Indonésie et au Pérou à prendre des mesures urgentes pour la prévention des incendies et la réponse à ceux-ci. Les accords d'exécution de ces deux activités ont été conclus en août 2020 et elles devraient débuter en novembre 2020. Cette activité est financée dans le cadre de l'Axe programmatique 2 intitulé «Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques» et de l'Axe programmatique 3 intitulé «Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients» de la Démarche programmatique articulée à la nouvelle architecture de financement qui est</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Six évaluations nationales menées • Collaboration avec des partenaires, dont le Centre mondial de surveillance des incendies et synergies pour la prévention et la gestion des incendies de forêt en région tropicale valorisées 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1(m); Décision 6(XXXIII)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS4</i></p> <p>UNSPF: <i>OMF1, OMF6</i></p> <p>AP:</p>	<p>CRF</p>

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
	<p>mise en œuvre à titre pilote.</p> <p>L'activité suivante aidera à élaborer/réviser des stratégies nationales et des plans d'action en évaluant les défis de mise en œuvre dans une sélection de six pays (deux par région tropicale productrice de bois) dans le cadre d'une analyse pluripartite et participative des lacunes que présentent les stratégies et plans d'action liés à la prévention et à la gestion des feux de forêt et de terres. Cette analyse sera menée en collaboration avec des partenaires, dont le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC) qui accompagne divers réseaux régionaux de lutte contre les incendies de forêt en milieu tropical. Cette activité appuiera également la participation de membres de l'équipe de l'OIBT en charge des projets liés aux incendies de forêt à des manifestations internationales centrales sur les incendies de forêt.</p> <p>Coût estimatif: US\$140 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021–US\$70 000 Année 2022–US\$70 000</p>		AP 2, AP 4	

Totaux partiels du Groupe 1*	2021	2022	Total biennal
Budget de base	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO
Contributions volontaires recherchées	\$EU 1,280 000	\$EU 1,250 000	\$EU 2,530 000
Total	\$EU 1,280 000	\$EU 1,250 000	\$EU 2,530 000

* N'INCLUT PAS L'ACTIVITE 6

GROUPE 2 – TRAVAUX NORMATIFS EN MATIÈRE DE LIGNES DIRECTRICES OU AUTRES TRAVAUX STRATÉGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
10. Formulation d'un nouveau Plan stratégique de l'OIBT	<p>Préparer, dans le cadre de travaux d'expertise-conseil et d'une réunion du Groupe de travail, une version préliminaire du nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT pour examen par le Conseil lors de la 57^e session du CIBT.</p> <p>Coût estimatif: <i>Intégralement financée par des annonces de fonds en faveur du PTB 2018-2019 (prorogé pour 2020)</i></p>	Nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT formulé et approuvé	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 24(3)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>Transverse</i></p> <p>UNPSF: <i>Transverse</i></p>	Conseil
11. Élaboration de lignes directrices de l'OIBT et mise en application chez les membres	<p>(a) Mise en application des <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</i></p> <p>Cette activité facilitera la mise en application des <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</i> à travers l'ensemble des activités et initiatives de l'OIBT.</p> <p>Coût estimatif: \$EU185 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021–\$EU90 000 Année 2022–\$EU95 000</p>	Lignes directrices sur l'égalité entre les sexes pleinement appliquées dans l'ensemble des opérations de l'OIBT	<p>AIBT/CIBT: <i>Décision 2(L)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS1-6</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF6</i></p>	Conseil
	<p>(b) Diffusion des <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical</i></p> <p>Production de matériel de sensibilisation et de communication pour la diffusion des <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical</i>, participation à des manifestations internationales sur la restauration des paysages forestiers (RPF) et tenue de trois ateliers nationaux et/ou régionaux (un dans chacune des régions tropicales productrices de bois).</p> <p>Coût estimatif: \$EU190 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021: \$EU60 000 Année 2022: \$EU130 000</p>	Diffusion des lignes directrices nouvellement adoptées dans les pays producteurs membres de l'OIBT	<p>AIBT/CIBT: <i>Décision 7(LV),</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS4</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF1, OMF6</i></p>	CRF

	<p>(c) Appui à des groupes de femmes en matière d'autonomisation des femmes et de restauration des paysages forestiers au Togo</p> <p>Cette activité est financée afin de contribuer aux <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW)</i> ainsi qu'aux <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical</i>, et de les mettre en application. Cette activité reflète la conformité de certains éléments de la Décision 8(LV) et s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'Axe programmatique 3 (l'AP 3) intitulé «Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients» de la Démarche programmatique mise en œuvre à titre pilote au titre de la nouvelle architecture de financement. Un financement est mis à disposition pour 2021 (93 240 \$EU fournis par <i>Soka Gakkai</i>). Tout financement supplémentaire annoncé servira à reproduire cette activité dans deux autres pays africains qui seront déterminés en temps utile.</p> <p>Coût estimatif: \$EU300 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021: ZÉRO Année 2022: \$EU206 760</p>	<p>Mise en pratique de deux séries de Lignes directrices de l'OIBT (GEEW et RPF)</p>	<p>AIBT/CIBT: <i>Décision 2(L)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS2-PS4</i></p> <p>UNSPF: <i>OMF1, OMF2</i></p> <p>AP: <i>AP 3</i></p>	<p>CRF</p>
--	---	--	--	------------

Totaux partiels du Groupe 2	2021	2022	Total biennal
Budget de base	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO
Contributions volontaires recherchées	\$EU 150 000	\$EU 431 760	\$EU 581 760
Total	\$EU 150 000	\$EU 431 760	\$EU 581 760

GROUPE 3 – TRAVAUX/RÉUNIONS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS/INITIATIVES

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
12. Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de productrices de bois	<p>En accord avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui sera adopté à la CdP-15 à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en mai 2021, cette activité va promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois à travers les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la participation de membres de l'équipe de l'OIBT en charge des projets sur la biodiversité à la CdP-15 à la CDB qui va se tenir en Chine en mai 2021, avec l'organisation d'une manifestation parallèle conjointe avec la CDB ayant pour but de partager les expériences de l'OIBT, et à des réunions internationales connexes • Réviser le document du programme de l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration sur la conservation de la biodiversité des forêts tropicales afin d'accompagner la mise en œuvre du protocole d'accord entre l'OIBT et la CDB portant sur la période 2021-2025 • Accompagner la mise en œuvre de l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration (Programme) 2021-2025 et diffuser ses résultats lors de manifestations internationales sur la biodiversité <p>Coût estimatif: \$EU105 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021–\$EU55 000 Année 2022–\$EU50 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la participation d'acteurs de l'OIBT à la CdP-15 à la CDB • Une manifestation OIBT-CDB organisée en marge de la CdP-15 • Document de programme de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration révisé • Collaboration avec la CDB valorisée 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1(m), (r); Décision 6(XLIV)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS3</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF3, OMF4</i></p> <p>AP: <i>AP2</i></p>	Conseil/CRF
13. Coopération et concertation avec le PCF, le FNUF et autres entités	<p>Favoriser et intégrer le rôle des forêts productrices et du commerce connexe au sein des principaux processus mondiaux (FNUF, PCF, CCNUCC, UNCCD, CDB, ONU-Environnement, CNUCED, etc.) dans le but de réaliser les ODD et les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ce par la gestion durable des forêts et des chaînes d'approvisionnement légales et durables.</p> <p>Coût estimatif: \$EU150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021–\$EU75 000 Année 2022–\$EU75 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de l'OIBT au FNUF-16 en 2021 et à un maximum de quatre réunions du PCF en 2021 et 2022 • Contributions à un maximum de trois initiatives conjointes du PCF en 2021 et 2022 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 15; Décision 7(XXX)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS6</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF6</i></p>	Conseil

14. Collaboration en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts (GDF)	<p>Une activité similaire du PTB précédent a également permis de faciliter ces travaux. Le reliquat des fonds de cette activité associé à toute nouvelle annonce de financement servira à poursuivre ces travaux et à les élargir en 2021-2022.</p> <p>Les fonds seront utilisés pour permettre au Secrétariat de participer à des réunions/discussions/initiatives internationales ayant trait aux C&I, dont le Groupe de travail du PCF sur la simplification des rapports sur les forêts afin de tirer parti des synergies entre l'OIBT et la FAO en matière de communication d'informations sur les forêts (FRA, Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières inclus) ainsi qu'à des réunions et autres processus relatifs aux C&I.</p> <p>Nouveau financement estimatif recherché: \$EU50 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021-\$EU25 000 Année 2022-\$EU25 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence aux réunions pertinentes • Collaboration avec la FAO sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) valorisée 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décisions 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS1</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF5, OMF6</i></p>	Conseil/ CRF
--	---	--	--	-----------------

Totaux partiels du Groupe 3	2021	2022	Total biennal
Budget de base	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO
Contributions volontaires recherchées	\$EU 155 000	\$EU 150 000	\$EU 305 000
Total	\$EU 155 000	\$EU 150 000	\$EU 305 000

GROUPE 4 – TRAVAUX DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
15.Stratégie de communication de l'OIBT	<p>Élaborer une stratégie de communication destinée à optimiser l'exploitation des connaissances, ressources en communication et capacités de sensibilisation de l'OIBT en vue de permettre à l'Organisation de remplir sa mission et de faciliter et d'accélérer une levée de fonds modulée en fonction de groupes cibles spécifiques.</p> <p>Coût estimatif: <i>Intégralement financée par des annonces de financement au PTB 2018-2019 (prorogé pour l'année 2020)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie qui fixe le programme de communication de l'Organisation, ainsi que ses outils, démarches, acteurs et calendrier de mise en œuvre • Actions visant à sensibiliser et à renforcer les capacités en vue d'assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie de communication 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1, Décision 5(XXVII)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS5, PS6</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF6</i></p>	Conseil
16. <i>Actualités des Forêts Tropicales</i> (TFU)	<p>Travaux réguliers.</p> <p>Coût estimatif: \$EU390 000</p> <p>Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles</p> <p>Année 2021–\$EU195 000</p> <p>Année 2022–\$EU195 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à quatre numéros de TFU publiés par an et diffusés dans les trois langues de travail de l'OIBT 	<p>AIBT/CIBT: <i>AIBT de 2006, Articles 27, 28</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS5</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF6</i></p>	Conseil

Activity	Implementation Approach et Cost	Activity Targets	Relevance	Body
17.Relations publiques, sensibilisation et vulgarisation	<p>Travaux réguliers. Continuer de faire en sorte que l'OIBT touche un public aussi large que possible par des:</p> <p>(a) Activités de communication: mettre en œuvre des activités régulières de communication et de sensibilisation, y compris, entre autres, par la gestion du site web de l'OIBT (par ex., mise en ligne de contenus et améliorations de la fonctionnalité et de l'apparence); publication et diffusion des rapports et ouvrages de l'OIBT (par ex., rapports annuels, rapports de projets et d'activités, bulletins d'information, articles de TFU, actualités et manifestations); production et diffusion de matériel de relations publiques (par ex., brochures, calendriers, infographiques, dépliants, affiches, vidéos et photographies) servant à faire connaître les travaux de l'Organisation; et autres initiatives ciblées en collaboration avec d'autres partenaires, lorsque de besoin.</p> <p>Coût estimatif: \$EU360 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2021-\$EU180 000 Année 2022-\$EU180 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication régulière de contenus se rapportant aux travaux de l'Organisation sur le site web et les réseaux sociaux • Jusqu'à deux nouveaux ouvrages des séries Politique forestière/Technique publiées et diffusées • Jusqu'à huit numéros de TFU largement diffusés • Jusqu'à dix numéros du bulletin <i>Tropical Forest News</i> largement diffusés • Nouveaux vidéos, affiches, et dépliants publiés • Deux rapports annuels publiés dans les trois langues • Base de données photo enrichie 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1, Décision 5(XXVII)</i></p> <p>PAS de l'OIBT: <i>PS5, PS6</i></p> <p>UNPSF: <i>OMF6</i></p>	Conseil
	<p>(b) Activités de sensibilisation (stands et/ou manifestations parallèles lors de rencontres internationales pertinentes): Exposer les travaux de l'OIBT lors de manifestations internationales pertinentes au cours de la période biennale [par ex., XXV^e Congrès mondial des forêts; les CdP à la CDB, à la CITES et à la CCNUCC; sessions du FNUF; COFO-26], et autres rencontres qui ne sont pas couvertes au titre d'autres activités du PTB.</p> <p>Coût estimatif: \$EU180 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2021-\$EU90 000 Année 2022-\$EU90 000</p>	Présentation des travaux de l'OIBT au cours de cinq rencontres internationales au maximum	<i>Idem ci-dessus</i>	Conseil
	<p>(c) Traduction en japonais du site web de l'OIBT et de matériel de relations publiques pertinent</p> <p>Coût estimatif: \$EU50 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021-\$EU25 000 Année 2022-\$EU25 000</p>	Couverture extensive en japonais des travaux de l'Organisation sur le site web de l'OIBT	<i>Idem ci-dessus</i>	Conseil

Totaux partiels du Groupe 4	2021	2022	Total biennal
Budget de base	\$EU 465 000	\$EU 465 000	\$EU 930 000
Contributions volontaires recherchées	\$EU 25 000	\$EU 25 000	\$EU 50 000
Total	\$EU 490 000	\$EU 490 000	\$EU 980 000

GROUPE 5 – TRAVAUX ANALYTIQUES ET STATISTIQUES ET AUTRES TRAVAUX RÉGULIERS

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
18. Participation du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)	Travaux réguliers. Encourager l'appui à la participation des membres du TAG et du GCSC aux sessions du Conseil. Coût estimatif: \$EU80 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021–\$EU40 000 Année 2022–\$EU40 000	Au moins quatre représentants du TAG et du GCSC subventionnés pour participer aux sessions du Conseil de 2021 et 2022	AIBT/CIBT: <i>Décisions 9(XXVIII), 2(XXXII)</i> PAS de l'OIBT: PS6 UNPSF: OMF6	Conseil
19. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché	Travaux réguliers. Les thèmes des Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché seront déterminés lors des sessions du Conseil précédant immédiatement ces Discussions. Coût estimatif: \$EU70 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2021–\$EU35 000 Année 2022–\$EU35 000	Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché organisées en 2021 et 2022	AIBT/CIBT: <i>Article 1(e), (h)</i> PAS de l'OIBT: PS5 UNPSF: OMF6	Comités conjoints
20. Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets	Travaux réguliers. Convoquer jusqu'à deux réunions du Panel d'experts chaque année. Coût estimatif: \$EU 280 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2021–\$EU140 000 Année 2022–\$EU140 000	Réunions du Panel d'experts organisées en 2021 et 2022	AIBT/CIBT: <i>Article 26; Décisions 6(IX), 2(X), 7(XXI), 7(XXII)</i> PAS de l'OIBT: PS1-PS6 UNPSF: OMF1-OMF6	Conseil et Comités
21. Programme de bourses de l'OIBT	Travaux réguliers. L'objectif du Programme de bourses de l'OIBT est de développer les ressources humaines et d'enrichir les savoir-faire professionnels dans les pays membres en matière de foresterie tropicale et dans les disciplines connexes, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, une exploitation et une valorisation efficaces du bois tropical et une meilleure information économique sur le commerce international de bois tropicaux. Coût estimatif: \$EU800 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2021–\$EU400 000 Année 2022–\$EU400 000	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution de 130 à 140 bourses en 2021 et 2022 • Maintien du Réseau des boursiers de l'OIBT 	AIBT/CIBT: <i>Décision 4(XXVII)</i> PAS de l'OIBT: PS6 UNPSF: OMF6	Conseil

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
22. Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS)	Travaux réguliers. Coût estimatif: \$EU420 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2021-\$EU210 000 Année 2022-\$EU210 000	Jusqu'à quarante-six numéros du <i>Rapport sur le marché des bois tropicaux</i> (TTMR) publiés en 2021 et 2022 (23 numéros par année)	AIBT/CIBT: <i>Articles 27, 28</i> PAS de l'OIBT: <i>PS2, PS5</i> UNPSF: <i>OMF2, OMF6</i>	CEM
23. Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques	Travaux réguliers. Le Secrétariat mènera des activités destinées à améliorer la base de données statistiques, à assurer l'accès aux bases de données sur le commerce international des produits forestiers et à maintenir sa participation au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières et au Questionnaire commun sur le secteur forestier. Coût estimatif: \$EU40 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2021-\$EU20 000 Année 2022-\$EU20 000	<ul style="list-style-type: none"> Participation à deux réunions du Groupe de travail intersecrétariats Actualiser et affiner le Questionnaire commun sur le secteur forestier (JFSQ) 	AIBT/CIBT: <i>Article 27</i> PAS de l'OIBT: <i>PS5</i> UNPSF: <i>OMF6</i>	CEM
24. Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois	Travaux réguliers. Publication durant la première moitié de 2021 de la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2019-2020 et préparation en 2022 des éléments préliminaires nécessaires à l'édition 2021-2022 de la Revue biennale. Coût estimatif: \$EU120 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2021-\$EU60 000 Année 2022-\$EU60 000	<ul style="list-style-type: none"> Revue biennale et évaluation 2019-2020 publiée en 2021 Éléments préliminaires de la Revue biennale 2021-2022 examinés lors de la cinquante-huitième session du Conseil en 2022 	AIBT/CIBT: <i>Article 28</i> PAS de l'OIBT: <i>PS5</i> UNPSF: <i>OMF6</i>	Conseil

Totaux partiels du Groupe 5	2021	2022	Total biennal
Budget de base	\$EU 465 000	\$EU 465 000	\$EU 930 000
Contributions volontaires recherchées	\$EU 440 000	\$EU 440 000	\$EU 880 000
Total	\$EU 905 000	\$EU 905 000	\$EU 1,810 000

2^E PARTIE – ACTIVITÉS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (SANS EXIGENCES FINANCIÈRES)

Activité	Modalités d'exécution	Objectifs de l'activité	Organe compétent
25. Examiner le déroulement de l'exécution du Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2021-2022. AIBT de 2006, article 24] [Décisions 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV) du CIBT]	Travaux de session ordinaire.	• Déroulement examiné lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022	Conseil
26. Examiner le projet de Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2023-2024. [Décisions 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV) du CIBT]	Travaux de session ordinaire.	• Projet de programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2023-2024 examiné lors de la cinquante-huitième session du Conseil en 2022	Conseil
27. Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés à un financement à partir du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali. [AIBT de 2006, article 21] [Décision 4(XXX) du CIBT]	Travaux de session ordinaire. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Compte subsidiaire B	• Décisions prises lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022	Conseil
28. Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en tenant compte des recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés qui sont en cours ou achevés. [AIBT de 2006, articles 20, 21, 25]	Travaux de session ordinaire.	• Décisions prises lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022	Conseil
29. Allouer des fonds qui, dans le Fonds pour le partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. AIBT de 2006, article 21; [Décision 4(XXX) du CIBT]	Travaux de session ordinaire. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision 4(XXX) du CIBT dispense ses avis au Conseil sur l'attribution des fonds non préaffectés.	• Fonds alloués lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022	Conseil
30. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation de la Démarche programmatique et des quatre Axes programmatiques durant leur phase pilote de mise en œuvre (2020-2022). [Décision 8(LV) du CIBT]	Le Secrétariat rendra compte au Conseil du déroulement de la phase pilote	• Déroulement de l'exécution examiné lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022	Conseil
31. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des avant-projets, projets et activités relevant du Compte subsidiaire des Programmes thématiques. [AIBT de 2006, article 20(6)] [Décisions 9(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]	Travaux de session ordinaire	• Déroulement de l'exécution examiné lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022	Conseil

Activité	Modalités d'exécution	Objectifs de l'activité	Organe compétent
32. Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). [Décisions 3(XXII), 5(XXVI) du CIBT]	Travaux de session ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des trente-cinquième et trente-sixième réunions du GCNO examinés lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022 	Conseil
33. Passer en revue les résultats pertinents des travaux de projets et d'orientation des Comités. [AIBT de 2006, articles 24, 26]	Travaux de session ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Comités présentés lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022 	Conseil
34. Approuver la sélection des projets pour évaluation a posteriori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT. [Décision 3(XXVIII) du CIBT]	Travaux de session ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Projets sélectionnés pour évaluation a posteriori approuvés lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022 	Conseil
35. Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. [AIBT de 2006, article 26]	Travaux de session ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion examinée lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022 	Conseil
36. Examiner les rapports des évaluations à mi-parcours et évaluations a posteriori des projets en cours et achevés. [AIBT de 2006, articles 24, 26]	Travaux de session ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports examinés lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022 	Joint Committees
37. Examiner les états financiers audités en externe des exercices 2020 et 2021, et recommander leur approbation au Conseil. [AIBT de 2006, article 26(3)]	Travaux de session ordinaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants transmis aux membres et résumés publiés dans les Rapports annuels de l'OIBT en 2021 et 2022 	CFA
38. Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif de l'organisation pour les exercices 2022 et 2023. [AIBT de 2006, article 26(3)]	Travaux de session ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Les budgets proposés seront inclus dans les trente-sixième et trente-septième rapports lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022 	CFA
39. Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer leur gestion prudente et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. [AIBT de 2006, article 26(3)]	Travaux de session ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants pour les exercices 2020 et 2021 présentés lors des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil en 2021 et 2022 • Réunions de la Commission de contrôle des placements et rapports afférents selon que de besoin 	CFA

Activité	Modalités d'exécution	Objectifs de l'activité	Organe compétent
40. Examiner les implications budgétaires du Programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. [AIBT de 2006, article 26(3)]	Travaux de session ordinaire	• Décision sur le Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2021-2022 présentée lors de la cinquante-sixième session du Conseil en 2020	CFA

**TERMES DE RÉFÉRENCE DES ACTIVITÉS
INSCRITES AUX GROUPES 1 À 5
DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL
DES ANNÉES 2021-2022**

Activité n° 1

INCITATIONS A OPÉRER DES INVESTISSEMENTS DANS DES CHAÎNES DE VALEUR GÉNÉRATRICES DE CROISSANCE VERTE LIÉES AUX FORÊTS TROPICALES

I. Contexte

S'agissant des forêts tropicales naturelles, il a toujours été difficile d'attirer les investissements afin d'aider à réaliser leurs possibilités de contribuer au développement durable. Si, ces dernières années, plusieurs pays tropicaux ont expérimenté des programmes d'incitations pour tenter d'y remédier, ces programmes n'ont toutefois fait l'objet d'aucune analyse ou examen systématique visant à évaluer leur efficacité ou autre aspect.

II. Description

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'un effort constant qui vise à fournir des connaissances et une expérience instructive sur les possibles cadres d'incitations à l'investissement forestier privé dans les forêts tropicales naturelles et la gestion des produits bois prélevés qui en découlent. Elle aidera à impliquer de manière plus visible les acteurs du secteur privé dans les processus d'atténuation des effets du changement climatique et ceux de la REDD+. Plus spécifiquement, elle examinera les modèles et démarches que peuvent adopter les gouvernements pour proposer des incitations de type réforme fiscale, ajustement des droits de douane et autres avantages, d'ordre monétaire ou non, susceptibles de motiver le secteur privé à opérer des investissements d'échelle dans les marchés en développement. Elle contribuera par ailleurs à faire comprendre l'intérêt pour les pouvoirs publics d'adopter des mécanismes d'incitation novateurs et d'amortir le coût de ces programmes, et leur volonté à cet égard.

Dans le cadre d'une activité pionnière du PTB 2018-2020, six études de cas ont été menées dans des pays tropicaux afin d'analyser les répercussions des incitations existantes (et les possibles répercussions de nouvelles) destinées à promouvoir l'investissement dans les forêts productives en vue de mettre en place des paysages sans déforestation et des chaînes de valeur génératrices de croissance verte. A par ailleurs été conduite une étude sur le déficit potentiel de l'offre par rapport à la demande en bois tropicaux. Cette activité, qui utilisera le reliquat des fonds de l'activité du PTB 2018-2019, permettra d'achever une étude de cas supplémentaire et un atelier que l'on propose en Afrique, lequel n'a pas pu se tenir comme prévu en raison de la pandémie de Covid-19. Si un financement supplémentaire est annoncé, les travaux seront prorogés afin de couvrir une étude de cas et un atelier additionnels en Asie et en Amérique latine, affiner parallèlement le calibrage du modèle de l'offre et de la demande et préparer des documents d'orientation sur la base de ces travaux.

III. Produits attendus

Les ateliers et études de cas donneront lieu à la préparation d'un rapport, ou de plusieurs, apportant une réponse aux questions suivantes:

- Existe-t-il des exemples et des cas où les possibilités de motiver le secteur privé à adopter une production et des chaînes d'approvisionnement durables ont été démontrées?
- Les informations et analyses existantes seront passées en revue et synthétisées au regard des engagements du secteur privé qui sont en place en faveur de chaînes d'approvisionnement, chaînes de valeur et méthodes de production n'ayant pas recours à la déforestation.
- Quels sont les motivations et les besoins des acteurs de la production et de la chaîne d'approvisionnement dans les pays clés?
- Les besoins et demandes d'entreprises du secteur privé seraient explorés afin de dresser un bilan indicatif de la demande en stratégies incitatives potentielles. Les politiques de déforestation en place ou prévues par les pouvoirs publics seront analysées sur la base d'études de cas afin d'aider à affiner la portée des structures d'incitation.
- Les outils et instruments fiscaux en place pour les pays en développement peuvent-ils être utiles pour traiter la pérennité de la production et des chaînes d'approvisionnement forestières?
- Quels sont les possibles dispositifs d'incitation nouveaux, novateurs ou complémentaires qui pourraient être testés dans les pays faisant l'objet d'une étude de cas?

Les mécanismes d'incitation potentiels seront déterminés et testés dans les pays faisant l'objet d'une étude de cas. Le résultat de ces tests sur le terrain servirait à affiner les mécanismes d'incitation envisagés et à formuler des préconisations élargies.

Cette activité permettra également de calibrer le modèle de l'offre et de la demande élaboré dans le cadre du PTB 2018-2020, en prenant en compte les données du commerce et de la production de 2019-2020 pour

améliorer la modélisation des retombées de la pandémie. Jusqu'à quatre documents d'orientation politique dressant la synthèse des résultats de cette activité seront également préparés.

IV. Pays visés

Cette activité sera pertinente pour l'ensemble des pays tropicaux. Des études de cas et ateliers seront organisés dans des pays producteurs membres de l'OIBT d'Asie et d'Amérique latine qui seront déterminés par l'OIBT.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	2 études de cas @ \$25 000 chacune:	\$EU 50 000
	2 ateliers @ \$25 000 chacun:	\$EU 50 000
	Calibrage du modèle:	\$EU 15 000
	Documents d'orientation:	<u>\$EU 15 000</u>
	Contribution totale de l'OIBT:	\$EU130 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Meilleure gestion du secteur forestier avec accès accru aux financements et investissements
- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières

Indicateur(s) du PAS

- Informations disponibles sur la contribution à la GDF des forêts productives et chaînes de valeurs associées
- Les processus internationaux reconnaissent la contribution de forêts productives à la GDF

Activité n° 2

**MISE EN PLACE DE CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS FORESTIERS
D'ORIGINE LÉGALE ET DURABLE**

I. Contexte

Cette activité tirera parti de travaux antérieurs menés par l'OIBT et ses partenaires en vue de promouvoir la gestion durable des forêts (GDF) et de mettre en place des chaînes d'approvisionnement pérennes, notamment par des dispositifs innovants de traçabilité des bois.

II. Description

Cette activité aidera des exportateurs essentiels à répondre aux demandes qui se font jour au sein des consommateurs de mettre en place des chaînes d'approvisionnement vertes. En 2021-2022, seront poursuivis les travaux sur la mise en œuvre du programme relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) en bois et produits forestiers tropicaux. Les activités consisteront à mettre en place une plateforme d'échange interentreprises sur les LSSC-GGSC, dont l'exploitation intégrale du site web sur les LSSC-GGSC et l'index d'échange d'informations interentreprises, l'organisation d'ateliers régionaux de formation sur les LSSC-GGSC et des missions exploratoires, la conduite d'une étude sur le système international de traçabilité des bois reposant sur des chaînes de blocs, la création du site web du Portail du commerce du bois (*Timber Trade Portal*, TTP) et la coordination de la Phase III du Réseau international de traçabilité du bois (GTTN), ainsi que d'autres manifestations et activités.

L'OIBT recrutera une équipe expérimentée pour mettre en œuvre cette activité, dont les membres seront basés dans des pays producteurs et des pays consommateurs membres de l'Organisation.

Dans le cadre du PTB 2018-2020, l'Agence japonaise des forêts a contribué des fonds à cette activité en vue de développer des projets sur la gouvernance des forêts/la vérification de la légalité au Myanmar et dans d'autres pays du bassin du Mékong. L'OIBT a également reçu en 2020 des fonds de la FAO (au titre d'un projet financé par le Japon) afin de créer des profils de pays couvrant la législation forestière pertinente dans trois pays d'Amérique latine qui seront inclus dans sa base de données *Timberlex*. Ces travaux, qui contribueront à l'application de la loi japonaise sur le bois propre, se poursuivront en 2021-2022 dans le cadre du présent PTB.

Le Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) a contacté l'OIBT, laquelle est pressentie pour prendre la relève du Réseau mondial de traçabilité du bois (GTTN) en vue d'assurer la coordination de la Phase III. Le GTTN a été créé en 2012 sous la forme d'une alliance ouverte qui a pour objet de: promouvoir la mise en service d'outils innovants pour identifier les bois et déterminer leur origine, aux fins d'aider à lutter contre l'exploitation forestière illicite et le commerce connexe à travers le monde, réunit les acteurs préoccupés par l'exploitation illicite et le commerce connexe, dont des institutions vitales pour l'usage intégré de technologies novatrices telles que le génotypage ou l'emploi de marqueurs isotopiques stables pour identifier et tracer les essences. Durant les Phases I (2012-2014) et II (2016-2020), le GTTN a été largement centré sur la recherche/la science et la participation des acteurs s'est principalement limitée à des représentants du monde universitaire et d'ONG. Si un financement est apporté, l'OIBT prendra la relève pour coordonner la Phase III du GTTN (à partir de 2021 et années suivantes) au titre de l'Axe programmatique de l'OIBT consacré aux LSSC dans le but de faire passer le GTTN de «la théorie à la pratique». La Phase III tirera parti des activités et résultats des Phases I et II et de la collaboration avec les partenaires du GTTN, dont l'Institut européen des forêts (EFI), TI, l'Institut des ressources mondiales (WRI), *Biodiversity International* et d'autres. On trouvera des informations sur le GTTN sur: <https://globaltimbertrackingnetwork.org/>.

III. Produits attendus

Suite à cette activité, les opérateurs de concessions forestières tropicales développeront une capacité accrue en GDF et/ou dans les chaînes d'approvisionnement durables avec les principaux importateurs du secteur privé dans les principaux pays consommateurs. Elle contribuera ainsi à accroître le commerce de bois vérifiés d'origine légale/durable. Elle facilitera le développement de la plateforme LSSC-GGSC, dont le site web et l'index sur les LSSC-GGSC, les ateliers régionaux de formation aux LSSC-GGSC, une étude sur le système international de traçabilité du bois reposant sur des chaînes de blocs, le développement du site web du TTP et de la Phase III du GTTN, ainsi que d'autres manifestations et activités. Au moyen du reliquat des fonds de l'activité du PTB 2018-2020, les travaux se poursuivront en 2021-2022 comme suit: développement de la plateforme des LSSC-GGSC, y compris le site web et l'index sur les LSSC-GGSC, l'organisation d'ateliers régionaux de formation aux LSSC-GGSC, une étude sur le système international de

traçabilité du bois reposant les chaînes de blocs, le développement du site web du TTP, ainsi que d'autres manifestations et activités.

Si un financement est apporté au GTTN, les principales activités seront les suivantes:

- Coordination générale du GTTN
- Maintenance & développement approfondi du site web et du système d'information du GTTN, à savoir, Répertoire des prestataires de services; base de données de référence (*y compris traduction en français et en espagnol*)
- Inclusion/intégration du GTTN dans la plateforme d'échange d'information interentreprises sur les LSSC-GGSC
- Mise en œuvre de systèmes de traçabilité dans les régions de producteurs membres de l'OIBT (systèmes nationaux; mise en œuvre régionale à titre pilote)
- Inclusion de tous les moyens de traçabilité du bois dans le cadre du GTTN
- Renforcement des capacités (avec/chez les institutions partenaires) à l'emploi d'outils de traçabilité et de vérification – des systèmes de traçabilité conventionnels à des technologies plus complexes (par ex., géotypage, analyse isotopique)
- Traduction du site web/ des contenus en français et espagnol
- Valorisation de la coopération et de la coordination avec d'autres projets/activités et programmes connexes (OIBT) (par ex., CITES, SIM)

Il est anticipé que l'inclusion du GTTN dans l'Axe programmatique relatif aux LSSC et son intégration comme composante centrale de la plateforme d'échange d'information interentreprises sur les LSSC-GGSC créera une relation directe avec les opérateurs sur le terrain et tout au long des chaînes d'approvisionnement dans tous les secteurs concernés, dont entreprises, associations de la filière, gouvernements, communautés locales et monde universitaire impliqués dans les chaînes d'approvisionnement du bois, et sensibiliseront aux technologies de traçabilité du bois et à ses applications.

IV. Pays visés

L'activité concernera l'ensemble des pays membres de l'OIBT.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Plateforme des LSSC-GGSC	\$EU 90 000
	Ateliers régionaux de formation	\$EU 100 000
	Étude sur les chaînes de blocs	\$EU 130 000
	Site web du Portail des bois tropicaux (TTP)	<u>\$EU 170 000</u>
	Total	<u>\$EU 490 000</u>
	<u>GTTN, Phase III</u>	
	Coordination (personnel)	\$EU 250 000
	TI (site web, bases de données, réseau)	\$EU 200 000
	Ateliers, formations	\$EU 200,000
	Communication/sensibilisation/traduction	\$EU 150 000
	Activités de terrain	<u>\$EU 500 000</u>
	Total	<u>\$EU1,300 000</u>

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières
- Cohérence et compatibilité accrues entre les systèmes permettant d'assurer la vérification de la légalité et de la durabilité des bois tropicaux
- Réduction de l'exploitation forestière illicite

Indicateur(s) du PAS

- Quantité de bois tropicaux exportés qui sont reconnus provenir de forêts en gestion durable
- Augmentation du commerce de bois vérifiés de récolte légale

Activité n° 3

**RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AUX TRAVAUX DE L'OIBT:
FORMATION PAR LA FILIÈRE À LA CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION /DILIGENCE RAISONNÉE****I. Contexte**

Au cours de la décennie passée, les grands marchés consommateurs ont mis en place de nouvelles exigences et mesures commerciales visant à restreindre la mise sur le marché de produits bois prélevés et commercialisés dans l'illégalité, les plus notables étant la Loi Lacey aux États-Unis en 2008 et le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) en 2013. En conséquence, la filière, tant les grands que les petits fournisseurs, a dû adapter substantiellement ses pratiques afin de fournir des bois d'origine légale et durable. Ce faisant, il est apparu qu'il existait un fossé important dans la manière dont les acheteurs et les négociants au fil de la chaîne d'approvisionnement géraient leurs pratiques afin de faire preuve de diligence raisonnée. Certains des problèmes rencontrés ont été régulièrement discutés dans le cadre du Comité CEM-CFI sachant que les fournisseurs tropicaux peinent à comprendre les nouvelles exigences commerciales des pays consommateurs, et à les satisfaire.

Plusieurs organisations ont élaboré des programmes de formation et matériels connexes en partenariat avec les associations de la filière. Par exemple, le Forum mondial du bois – un groupe à but non lucratif de la filière basé au Royaume-Uni (R.-U.) qui organise des réunions avec les associations de la filière bois et leurs acteurs en vue de s'attaquer aux défis du commerce responsable – et le programme FLEGT (lois forestières, gouvernance et échanges commerciaux) de la FAO ont réuni des groupes tels que l'Association internationale des produits bois (États-Unis), la Fédération européenne du commerce du bois (ETTF) et la Fédération du commerce du bois (R.-U.), ainsi que d'autres en vue d'évaluer les besoins en formation et assistance technique dans les pays fournisseurs. Ces programmes et formations, développés avec la collaboration d'experts, ont été pilotés et lancés dans des pays producteurs en Amérique latine (Colombie, Guatemala et Pérou) avec l'assistance de l'OIBT dans le cadre du PTB 2018-2020.

Ces travaux en cours appuient les objectifs du Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT qui consistent à forger des alliances avec le secteur privé, à renforcer les travaux de l'OIBT avec un partenaire majeur du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) (la FAO), et à remplir l'engagement du Comité CEM-CFI de valoriser les travaux avec le secteur privé par une action concrète.

II. Description

L'OIBT travaillera avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) ainsi que des organisations comme le Forum mondial du bois et la FAO (un partenaire du PCF) dans le cadre de son Programme FLEGT, ainsi que d'autres grandes organisations internationales, organisations non gouvernementales et associations du secteur privé compétentes oeuvrant dans ce domaine, en vue de piloter et, éventuellement, d'amplifier la capacité en matière de diligence raisonnée. Le modèle de formation reprendra celui qui a fait ses preuves, c'est-à-dire qu'il sera dispensé par des acteurs de la filière en partenariat avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales respectées qui comprennent les défis et besoins, ainsi que la terminologie des entreprises et de la filière, dans les pays producteurs qui sont présents dans le commerce international. Le reliquat des fonds de l'activité connexe du PTB 2018-2020 servira à organiser un atelier supplémentaire en Amérique latine. Si une enveloppe supplémentaire est annoncée au titre du présent PTB, ces travaux seront élargis à un maximum de cinq pays additionnels dans d'autres régions tropicales.

III. Produits attendus:

Jusqu'à cinq programmes de formation mis en œuvre à titre pilote.

IV. Pays visés

Pays producteurs d'Asie et d'Afrique membres de l'OIBT (qui seront sélectionnés par le Secrétariat de l'OIBT en consultation avec les partenaires).

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Année 2021	\$EU 50 000
	Année 2022	\$EU 50 000
	Total:	\$EU100 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Capacité accrue du secteur privé à commercialiser des produits forestiers issus de forêts gérées en mode légal et durable.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre d'entités du secteur privé qui incorporent la formation dans leurs pratiques.

Activité n° 4

AMÉLIORATION DE LA GESTION DU TECK**I. Contexte**

Reconnu pour ses qualités physiques et esthétiques, le teck (*Tectona grandis*) est l'un des bois de feuillus les plus importants et les plus précieux au monde. Bien qu'il n'occupe qu'une modeste place dans le volume de la production et du commerce mondial des bois, le teck est l'un des bois durs tropicaux les plus demandés sur le marché du luxe et pour les utilisations intensives. Les forêts naturelles de teck (environ 29 millions d'ha) sont présentes uniquement dans quatre pays au monde, l'Inde, la République démocratique populaire lao (RDP lao), le Myanmar et la Thaïlande. Dans les années 80, l'offre en bois de teck issu de forêts naturelles a commencé à se raréfier et la culture de cette essence dans des plantations s'est propagée à travers 70 pays tropicaux environ situés en Asie, Afrique, Amérique latine et Océanie, où elles ont attiré d'importants investissements de la part du secteur privé. Les tendances sur le marché asiatique, qui détient plus de 90 pour cent des ressources mondiales en teck, ont gouverné et continueront de gouverner le marché mondial du teck. Dans le monde, les principaux flux commerciaux de teck sont orientés en direction de l'Inde, qui absorbe plus de 70 pour cent des exportations mondiales de cette essence, dont des chargements de grumes et sciages provenant de plantations d'Afrique et d'Amérique latine. Les investissements grandissants du secteur privé dans les plantations de teck montrent clairement le potentiel que l'on attribue à cette essence, alors même que la déforestation et une gestion non durable ont considérablement réduit la superficie de ses peuplements naturels.

Entre 2005 et 2014, les échanges mondiaux de bois ronds de teck ont excédé plus d'un million de m³ par an en moyenne; leurs importations se sont chiffrées à 487 millions \$EU par an en moyenne, ce qui représente 3 pour cent de la valeur du commerce mondial des produits bois primaires (15,5 milliards \$EU). Le commerce mondial des bois ronds de teck est dominé par trois grands pays importateurs: l'Inde (74 pour cent), la Thaïlande (16 pour cent) et la Chine (10 pour cent). Eu égard aux sciages de teck, de 2005 à 2014, les échanges mondiaux annuels se situaient en moyenne à environ 120 000 m³, ou environ 75 millions \$EU. Ils sont dominés par la Chine (46 pour cent), l'Inde (31 pour cent) et la Thaïlande (14 pour cent). Au cours de la période du PTB 2018-2019, l'activité a bénéficié d'un montant de 1,236 250 \$EU du Gouvernement de l'Allemagne au titre d'un financement réservé à des activités exécutées dans la sous-région du Mékong. Une enveloppe supplémentaire de 250 000 \$EU est nécessaire pour poursuivre l'activité en vue d'organiser un atelier régional dans des pays de la région Amérique latine-Caraïbes (ALC) et soutenir la participation d'acteurs à la 4^e Conférence mondiale sur le teck, au Ghana, en 2021.

Les activités en cours dans la sous-région du Mékong couvrent les produits suivants:

- Produit 1: La conservation des ressources génétiques du teck, la gestion et l'utilisation durables des forêts naturelles de teck et l'accès au marché du teck obtenu de sources légales ont été améliorés
- Produit 2: La gestion par les communautés et les petits propriétaires-exploitants ainsi que les régimes agroforestiers ont été renforcés dans le cadre de l'amélioration de chaînes d'approvisionnement légales et durables
- Produit 3: La collaboration régionale et internationale, le partage de l'information et la gestion des connaissances, le réseautage, l'élaboration des politiques et la sensibilisation à la gestion durable des forêts de teck, y compris l'utilisation durable des ressources génétiques du teck ont été renforcés

Compte tenu du récent développement du teck, et de son commerce, qui s'annoncent prometteurs dans les trois régions de l'OIBT (Asie-Pacifique, Afrique et Amérique latine-Caraïbes), ainsi qu'à la lumière des difficultés que connaissent actuellement la déforestation, le commerce illicite, le recul des peuplements de teck de haute qualité et du besoin d'encourager la compétitivité des produits du teck, l'OIBT va faciliter le développement d'une plateforme commune pour s'attaquer aux défis d'assurer que les produits du teck provenant de sources légales et durables bénéficient aux pays membres afin d'améliorer les moyens d'existence des populations et les recettes nationales.

II. Description

Objectif et portée des travaux

Cette activité qui se poursuit vise à valoriser la contribution de la gestion durable du teck à la protection de la forêt tropicale dans les pays participants, ainsi qu'à promouvoir la filière et le commerce du teck d'origine légale et durable. Les travaux seront axés sur trois composantes techniques et une composante non technique, comme suit:

- Composante 1: Gestion forestière. Cette composante couvrira: sylviculture, production de semences, planification de la gestion forestière et renforcement des capacités.
- Composante 2: Production forestière. Cette composante couvrira: récolte et transport (exploitation à

faible impact, EFI), transformation (favorisant l'innovation et l'efficience), gestion des résidus et renforcement des capacités.

- Composante 3: Chaîne de valeur et commercialisation. Cette composante couvrira: légalité, traçabilité du bois, certification, Profil environnemental de produit (PEP), accès au marché du teck, certification, et amélioration des statistiques sur la production/le commerce de teck.
- Composante 4: Sensibilisation. Cette composante couvrira: diffusion des problématiques liées à des aspects du développement du teck, dont les politiques du marché et du commerce, des aspects d'ordre technique et managérial.

Modalités de mise en œuvre

L'agence d'exécution de cette activité sera le Secrétariat de l'OIBT en collaboration avec des pays membres concernés. Durant son exécution, les acteurs concernés tels que les organisations de la société civile (OSC), le secteur du commerce et de l'industrie, et les communautés seront invités à collaborer, ainsi que des organisations internationales telles que l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et le réseau TEAKNET.

III. Produits attendus

- Produit 1: Les connaissances sur la gestion du teck valorisée à des fins de production accrue dans les pays participants sont améliorées
- Produit 2: Les processus de production et les produits du teck compétitifs sur les marchés locaux et internationaux sont promus
- Produit 3: Les connaissances sur la valeur du teck et les chaînes d'approvisionnement à partir de sources légales et durables sont améliorées
- Produit 4: Sensibilisation accrue à l'importance d'une gestion du teck valorisée

Activités

- Organiser un atelier régional sur le teck dans un pays membre de l'OIBT sélectionné dans la région Amérique latine-Caraïbes (ALC). Cet atelier sera principalement destiné aux participants de pays membres de l'OIBT de la région Amérique latine-Caraïbes (ALC). Des conférenciers/personnes ressources de niveau international pourront être invités en nombre limité.
- Subventionner la participation d'un nombre de participants de pays producteurs membres de l'OIBT à la 4^e Conférence mondiale sur le teck qui se tiendra au Ghana en août 2021.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Année 2021	\$EU150 000
Année 2022	\$EU100 000
Total:	\$EU250 000
<u>Par composante:</u>	Activité 1: \$EU200 000
	Activité 2: \$EU50 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Meilleure gestion du secteur forestier avec accès accru aux financements et à l'investissement
- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières
- Recul de l'exploitation forestière illicite
- Contribution accrue du secteur forestier aux économies nationales et/ou locales des pays tropicaux
- Amélioration des moyens d'existence et de la situation de l'emploi chez les populations locales et autochtones
- Les produits des petites et moyennes entreprises et des entreprises de collectivités jouissent d'un meilleur accès aux marchés internationaux
- Augmentation de la diversité et de la quantité de produits valorisés obtenus de forêts en gestion durable
- Compétitivité accrue et meilleur accès aux marchés pour les bois tropicaux
- Cohérence et compatibilité accrues entre les systèmes de vérification de l'origine légale et durable des bois tropicaux
- Contribution accrue des produits forestiers non ligneux (PFNL)
- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et plus disponibles

Indicateur(s) du PAS

- Intensification de la commercialisation du bois de récoltes d'origine légale vérifiée
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Superficies forestières certifiées
- Valeur des exportations de produits forestiers tropicaux
- Volume de bois tropicaux exportés reconnus comme provenant de forêts en gestion durable
- Emploi et valorisation dans les transformations secondaires chez les pays membres producteurs
- Diversité et quantité de produits forestiers valorisés
- Revenu des collectivités locales et communautés autochtones
- Nombre de pays participants dispensant des données exactes en temps opportun

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

I. Contexte & description

Au cours des vingt dernières années, l'OIBT et la CITES ont en collaboration mis au point de robustes activités destinées à améliorer l'application des mesures découlant des inscriptions d'essences à bois d'œuvre aux listes de la CITES. Cette collaboration a abouti à un vaste programme de développement des capacités, proposé pour la première fois dans le PTB 2006-2007, qui avait permis de préparer une proposition de subvention destinée à mobiliser des financements pour le programme de renforcement des capacités de nature collaborative entre l'OIBT et la CITES. Cette proposition avait été soumise à l'Union européenne par le biais de la Commission européenne, laquelle avait fourni 3 millions d'euros pour une première phase qui s'est déroulée de 2007 à 2011. Ce financement de grande ampleur émanant de l'UE-CE avait été prorogé pour la période de 2012 à 2016, moyennant une subvention supplémentaire de 5 millions d'euros accordée à l'OIBT, qui devait être assortie d'une contrepartie de 2,5 millions d'euros à lever auprès d'autres bailleurs de fonds. Cette activité a donc été poursuivie dans le cadre des PTB de l'OIBT se rapportant aux périodes 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2017, essentiellement grâce à un financement de l'UE, mais aussi à des contributions additionnelles d'un montant de plus de 3 millions \$EU qu'ont apporté les États-Unis d'Amérique, la Suisse, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Chine, le secteur privé ainsi que le Fonds pour le Partenariat de Bali de l'OIBT. L'OIBT a assuré la gestion de ces travaux jusqu'à la fin de 2016 avec l'assistance de trois coordonnateurs régionaux et du Secrétariat de la CITES, et les conseils du comité consultatif du programme.

Dans le cadre de la seconde phase du Programme OIBT-CITES déployée de 2012 à 2016, la mise en œuvre de plus de 40 activités a ainsi été menée à bonne fin. Les activités spécifiques aux pays qui ont été menées à leur conclusion au Brésil, au Cameroun, en Chine, au Congo, au Guatemala, en Indonésie, à Madagascar, en Malaisie en République démocratique du Congo (RDC) et au Pérou étaient axées sur les essences africaines *Pericopsis elata* (afromosia), *Prunus africana* (prunier d'Afrique), ainsi que plusieurs essences *Diospyros* (ébène) de Madagascar; les essences asiatiques *Aquilaria/Gyrinops* spp. (bois d'agar) et *Gonystylus* spp. (ramin); et les essences d'Amérique latine *Cedrela odorata*, *Swietenia macrophylla*, *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii*. Huit activités ont été financées et achevées au titre du Programme thématique relatif à la transparence du commerce et des marchés (TMT), en accord avec une disposition de la subvention de l'UE-CE requérant que 20 pour cent des fonds de l'UE soient destinés à des activités dont les objectifs relèvent à la fois des Programmes TMT et CITES.

Bien que l'UE-CE a décidé en 2016 de financer de nouveaux travaux sur les essences inscrites à la CITES par une subvention directe au Secrétariat de la CITES, d'autres donateurs de l'OIBT sont encouragés à reconnaître les avantages comparatifs de l'OIBT dans ce domaine en poursuivant leur appui aux travaux de l'OIBT liés à la CITES dans le cadre de cette activité en cours du PTB. Au moyen des fonds déjà fournis au titre du PTB 2018-2020, l'OIBT est actuellement en négociation avec deux pays africains (Cameroun et République du Congo) concernant la mise en œuvre d'études pilotes sur la traçabilité génétique de *Pericopsis elata* et de *Prunus africana* qui sont menées dans le cadre du Programme OIBT-CITES. Des négociations sont également en cours avec le Secrétariat de la CITES en vue de parachever un troisième accord destiné à favoriser les apports de l'OIBT au Programme de la CITES sur les espèces arborées (CTPS); cet accord prévoit la partage des coûts d'un atelier international sur l'identification du bois, une synthèse des travaux sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatifs aux essences productrices de bois d'agar, et autres activités d'intérêt mutuel. Tout nouveau financement annoncé en faveur de cette activité appuiera ces contributions de l'OIBT au CTPS et aidera également les pays membres à appliquer les exigences de la CITES ayant trait aux essences tropicales qui y sont inscrites.

II. Produits attendus

Au cours de la période biennale, et selon le cas/la nécessité en concertation avec le Secrétariat de la CITES, cette activité facilitera:

- l'assistance dans la mise en œuvre des exigences de la CITES s'appliquant aux essences tropicales qui y sont inscrites (par ex., inventaires, ACNP, traçabilité);
- l'assistance au Secrétariat de la CITES dans la préparation des avis de commerce non préjudiciable (ACNP);
- l'assistance dans la préparation de propositions d'inscriptions de nouvelles essences à la CITES; et
- la présence et la participation de l'OIBT aux diverses réunions et rencontres pertinentes de la CITES.

III. Pays visés Pays membres de l'OIBT

IV. Durée et échéance 24 mois

V. Budget	Travaux dans pays producteurs et avec le CTPS:	\$EU150 000
	Assistance aux propositions d'inscriptions à la CITES:	\$EU 30 000
	Présence aux réunions pertinentes:	<u>\$EU 20 000</u>
	Total:	\$EU200 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Compétitivité accrue et meilleur accès aux marchés pour les bois tropicaux
- Commerce et exploitation des essences à bois d'œuvre et des espèces forestières non ligneuses tropicales conformes aux exigences de leur conservation

Indicateur(s) du PAS

- Valeur des exportations de produits forestiers tropicaux
- Quantité de bois tropicaux exportés reconnus comme provenant de forêts en gestion durable
- Nombre d'essences de bois marchandes et de produits non ligneux issus des forêts tropicales inscrits à l'annexe I à la CITES

SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DU MARCHÉ DES BOIS PORTEURS D'UNE AUTORISATION FLEGT

I. Contexte

Le mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) a été créé afin d'accompagner les Accords de partenariat volontaire (APV) bilatéraux conclus entre l'Union européenne (UE) et des pays fournisseurs de bois. Les APV sont un élément crucial du Plan d'action de l'UE relatif à l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) qui définit la politique de l'UE visant à favoriser l'exploitation forestière licite et le commerce des bois légaux autorisés. Une fois conclu, un APV prévoit que les deux parties prenantes s'engagent à mettre au point un Système de vérification de la légalité (SVL) servant à autoriser les bois et leurs produits dérivés qui sont destinés à être exportés vers l'UE, et à prendre des mesures concrètes en ce sens.

Le processus des APV est le pendant du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) qui, adopté en octobre 2010, est en vigueur dans l'ensemble de l'UE depuis mars 2013 et exige des opérateurs qu'ils mettent en place un système de diligence raisonnée afin de minimiser au maximum le risque que des bois ou produits dérivés illégaux ne soient placés sur le marché interne de l'EU. Les autorisations FLEGT, avec les certificats CITES, sont les seules formes de documentation reconnues aux termes du RBUE comme permettant raisonnablement d'assurer l'origine légale de bois sans que les opérateurs soient autrement tenus de faire preuve de diligence raisonnée.

L'UE (par le biais de la Commission européenne, CE) a sélectionné l'OIBT pour mettre en œuvre à partir de 2014 un mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) concernant les bois sous autorisation FLEGT qui sont mis sur le marché de l'UE. Les termes de référence détaillés («descriptif du projet») et le budget ont été établis en liaison avec l'UE-CE et sont disponibles sur demande au Secrétariat. Le mécanisme SIM avait suspendu au début de 2016 ses opérations en raison de la dépréciation de fonds de l'OIBT, mais a été réactivé au début de 2017 après que les dispositions permettant de relancer son financement aient été prises avec la CE.

II. Description

Le rôle du mécanisme SIM est de permettre aux pays partenaires d'un APV, aux États membres de l'UE et à la CE de mieux comprendre les incitations commerciales motivant l'adhésion à un APV et de surveiller comment le marché de l'UE, et le marché international des bois sous autorisation FLEGT au sens large, évoluent durant le terme d'un APV. Le mécanisme SIM tire aussi parti de la possibilité qu'offre la mise en place d'un SVL d'améliorer la qualité des statistiques sur le commerce du bois et l'efficacité des programmes de développement du marché du bois destinés aux bois légaux sous autorisation FLEGT.

Les objectifs primordiaux du mécanisme SIM sont les suivants:

- Recueillir, analyser, communiquer et diffuser les informations se rapportant à l'acceptation, par le marché de l'UE, des bois sous autorisation FLEGT et les tendances en la matière.
- Mieux cerner et comprendre les retombées des APV sur les prix du bois ainsi que les tendances au niveau du commerce et du marché à l'échelle mondiale, notamment eu égard aux pays partenaires des APV.
- Assurer que les pays partenaires d'un APV et la CE fournissent dans leurs rapports des statistiques et des informations fiables sur le commerce des bois sous autorisation FLEGT et leur acceptation.
- Éclairer les décisions des Comités conjoints de mise en œuvre (JIC) des APV en leur fournissant des informations indépendantes, opportunes et exactes concernant les répercussions sur le marché.
- Contribuer à suivre les incidences du Plan d'action FLEGT et à éclairer sa mise en œuvre.
- Élaborer une stratégie à long terme destinée à pérenniser le mécanisme SIM en concertation avec l'UE et les pays partenaires d'un APV.

III. Produits attendus

- Des rapports annuels pour 2020 et 2021 qui dresseront le bilan de la délivrance d'autorisations FLEGT dans les pays partenaires d'un APV, présenteront une synthèse des grandes tendances à l'œuvre sur le marché et leurs implications pour les autorisations FLEGT ainsi qu'un examen systématique de leurs répercussions sur le marché, au regard d'indicateurs acceptés. Ces rapports incluront des annexes par pays, où seront détaillés les développements intervenus dans chacun des pays partenaires d'un APV et de leurs marchés des produits bois. Le mécanisme SIM travaillera également en étroite coopération avec chaque Comité conjoint de mise en œuvre (JIC) en vue d'aider à préparer les aspects relevant du marché figurant dans leur propre Rapport annuel APV-FLEGT qu'ils sont tenus de préparer en application des dispositions des accords. Lorsque pertinent et

faisable, le mécanisme SIM conduira, également des études spécifiques sur des questions ou marchés, à la demande des pays partenaires d'un APV et avec l'approbation/l'appui d'un Comité directeur.

- Un site web du mécanisme SIM a été lancé au début de 2018 aux fins de diffuser et de visualiser en temps réel des données sur le commerce des bois porteurs d'une autorisation FLEGT et les répercussions qui en découlent sur les marchés au fur et à mesure que ces données seront disponibles. Le site web, qui sert également de plateforme de recueil en ligne des données d'étude de marché, sera régulièrement mis à jour en 2021-2022. Depuis le dernier trimestre de 2017, le mécanisme SIM publie régulièrement un bulletin électronique trimestriel qui sera diffusé sur le site web et par courriel. Ce bulletin jouera un double rôle: fournir un compte rendu régulier des activités du mécanisme SIM et analyser les dernières tendances du commerce des produits bois porteurs d'une autorisation FLEGT au cours du trimestre passé. Il continuera d'être publié en 2021-2022.
- Le mécanisme SIM continuera par ailleurs de contribuer régulièrement des articles/informations aux Rapports de l'OIBT sur le marché des bois tropicaux(TTMR), qui paraît toutes les deux semaines afin d'améliorer la transparence sur les marchés internationaux des bois tropicaux, et à *Actualités des Forêts Tropicales* (TFU), la revue trimestrielle de l'Organisation publiée en anglais, espagnol et français.

IV. Pays visés

Mondial (l'accent étant mis sur le marché de l'UE et les pays partenaires d'un APV)

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

4,000 000 EUR (environ 5,000 000\$EU; voir le document «descriptif du projet» pour connaître le budget détaillé)

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et plus disponibles

Indicateur(s) du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de membres de l'OIBT et autres parties prenantes dispensant des données exactes en temps opportun

EFFECTUER LE SUIVI DES PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

ATELIERS SUR LES CRITÈRES ET INDICATEURS

I. Contexte

Au titre des Décisions 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV) du CIBT, 31 pays producteurs membres de l'OIBT ont bénéficié d'une série d'ateliers nationaux de formation des acteurs de la filière forêt-bois à l'utilisation des Critères et Indicateurs OIBT (C&I) de la GDF en vue d'assurer la surveillance et l'évaluation de la gestion forestière et d'en rendre compte. Les ateliers les plus récents ont eu lieu à Kinshasa en République démocratique du Congo en juillet 2010 et à Paramaribo au Suriname en août 2011, ainsi qu'à Cotonou au Bénin en mars 2014. Cette activité permettra d'organiser des ateliers supplémentaires au cours de la période 2018-2019 afin de diffuser la version révisée des C&I de l'OIBT qui a été approuvée en 2015, en privilégiant les nouveaux pays membres tels que le Mozambique et le Viet Nam.

II. Description

L'activité permettra d'organiser deux ou trois ateliers nationaux supplémentaires de formation à l'emploi des C&I, qui seront principalement destinés aux pays n'ayant pas déjà bénéficié de cette formation, dont certains pays devenus membres de l'OIBT pour la première fois lors de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006. Le programme de ces ateliers évoluera pour faire en sorte que leurs participants reçoivent des informations à jour sur tous les aspects pertinents du suivi, de l'évaluation et des rapports (SER) sur les forêts, notamment par l'emploi des C&I de l'OIBT révisés.

III. Produits attendus

- Au moins 60 intervenants de pays producteurs membres de l'OIBT familiarisés avec les C&I de l'OIBT; et
- Un plus grand nombre de pays en mesure de rendre compte efficacement des forêts et de leur gestion en utilisant le modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT.

IV. Pays visés Pays producteurs membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois (lancement à partir de la mise à disposition du financement)

VI. Budget 4 ateliers @ \$37 500 chacun \$EU150 000
Total: \$EU150 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et dont la récolte est licite

Indicateur(s) du PAS

- Indicateurs de l'OIBT relatifs à la GDF
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Superficies forestières certifiées

Activité n° 7(b)

**EFFECTUER LE SUIVI DES PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS
DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS**

**ADAPTER LES CRITÈRES ET INDICATEURS (C&I) 2016 DE L'OIBT SUR LA GDF
DANS UN CONTEXTE AFRICAIN**

I. Contexte

Le processus de recherche et de sélection d'un consultant international et d'un consultant régional a été lancé par le Secrétariat de l'OIBT aux fins de réviser les Principes, critères et indicateurs (PCI) OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique et mener également deux ateliers régionaux de validation (l'un à destination des pays anglophones et l'autre des pays francophones d'Afrique). Ce processus a malheureusement dû être interrompu en raison des mesures de restriction liées à la pandémie de Covid-19 (sur les déplacements et réunions). Cette activité du PTB consistera à réviser et à actualiser les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts naturelles d'Afrique*, en accord avec la première préconisation formulée dans le cadre du second Atelier régional sur les *Lignes directrices volontaires de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* qui s'est tenu à Cotonou (Bénin) en mai 2017. L'objectif est d'assurer la cohérence entre les PC&I de l'OAB-OIBT révisés et actualisés, les Lignes directrices volontaires de l'OIBT pour la GDF et la grille 2016 des critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT. Il s'agit d'une opportunité de prendre en compte les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui sont pertinents, ainsi que les initiatives internationales concernées [l'Accord de Paris sur le climat de 2015, le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (UNSPF) 2017-2030, l'Objectif d'Aichi 2020 en lien avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), etc.].

Il est urgent de procéder à la révision des PC&I de l'OAB-OIBT sachant que la grille actuelle des PC&I a déjà été avalisée par plusieurs pays africains membres de l'OIBT dans le cadre de leur politique forestière nationale. Il sert également de document d'orientation de référence qui contribue à faire appliquer les Accords de partenariat volontaire (APV), que prévoit le cadre du Plan d'action relatif à l'application des lois forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), qui sont négociés par un certain nombre de pays membres africains avec l'Union européenne. Cette publication de la série Politique forestière de l'OIBT offrira un outil qui contribuera à renforcer la coopération et la collaboration dans le domaine des chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC), en vue de consolider les résultats du projet régional de l'OIBT PD 124/01 (M) déployé en plusieurs phases.

II. Description

Un financement partiel ayant d'ores et déjà été obtenu, le consultant international et un consultant régional seront mobilisés en 2021 pour développer le contenu détaillé du nouvel ensemble intitulé «*Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines*». L'atelier de validation (à supposer qu'il y ait une nette amélioration de la pandémie de Covid-19 chez les pays membres) et la publication et la diffusion de la nouvelle grille validée seront couverts en 2022 par un nouveau financement qui sera mobilisé dans le cadre du PTB 2021-2022. En coopération avec les partenaires internationaux concernés, la mise en œuvre de cette activité du PTB peut être décrite comme suit:

- 2.1 Un consultant international sera sélectionné en vue de mener les travaux nécessaires pour réviser et actualiser les PC&I de l'OAB-OIBT. Sa mission spécifique consistera à:
 - Développer, en concertation avec le Secrétariat de l'OIBT, le contenu détaillé de la nouvelle grille qui sera intitulée «*Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines*»;
 - Organiser, en collaboration avec le consultant régional, l'atelier régional de validation technique des «*Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines*»;
 - Donner une présentation devant le CIBT sur les résultats de ses travaux d'expertise-conseil.
- 2.2 Un consultant régional sera sélectionné afin de seconder le consultant international dans l'organisation de l'atelier régional de validation. Sa mission spécifique consistera principalement à:
 - Seconder le consultant international dans l'organisation et la facilitation de l'atelier régional de validation;
 - Préparer le rapport sur l'atelier régional de validation devant être soumis au Secrétariat de l'OIBT.

- 2.3 Organisation d'un atelier régional de validation des «*Critères et indicateurs(C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines*»:
- Tenue d'un atelier régional en vue de faire valider, par des experts de pays africains membres de l'OIBT sous la supervision d'un consultant international et d'un consultant régional, le projet de PC&I de l'OAB-OIBT révisés et actualisés;
 - Lieu: l'atelier régional sera organisé dans un pays membre africain de l'OIBT sélectionné moyennant la participation d'un maximum de 40 personnes, dont les points de contact de l'OIBT dans ses pays membres ainsi que les représentants des acteurs forestiers et des partenaires de l'OIBT pertinents.
- 2.4 Rédaction, traduction, publication et diffusion des «*Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines*»:
- Après leur approbation lors d'une session du CIBT, l'Unité de communication et sensibilisation de l'OIBT sera chargée de cette tâche importante en lien avec le mandat de l'OIBT concernant le partage d'informations.

III. Produits attendus

- Les «*Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines*» sont validés au plan technique par des experts de pays membres de l'OIBT en Afrique et dûment adoptés par le CIBT;
- Les «*Critères et indicateurs(C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines*» sont préparés pour diffusion par le Secrétariat de l'OIBT.

IV. Pays visés

- Les pays membres de l'OIBT en Afrique, en vue de la diffusion et de l'application de la nouvelle grille de «*Critères et indicateurs(C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines*»;
- Les organismes partenaires de l'OIBT qui oeuvrent pour favoriser la gestion durable des forêts (GDF) et la gouvernance des forêts en Afrique par le biais de voies de coopération bilatérales et multilatérales.

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Consultant international:	\$EU 40 000
	Consultant régional:	\$EU 20 000
	Atelier régional (pour validation):	\$EU 60 000
	Matériel de sensibilisation et de communication:	\$EU 20 000
	Total:	\$EU140 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières
- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Augmentation de la superficie en GDF et l'emploi des Directives/Lignes directrices et C&I de l'OIBT

Indicateur(s) du PAS

- Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF
- Intensification de la commercialisation du bois de récoltes d'origine légale vérifiée
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Indicateurs de la GDF de l'OIBT

Activité n° 8

ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE STATISTIQUES**I. Contexte**

Les statistiques sur le secteur forestier que communiquent les pays producteurs de l'OIBT sont d'un niveau et d'une qualité variables, et nombreux sont ceux qui ne sont pas en mesure de remplir les exigences qui leur incombent en matière d'établissement de rapports aux échelons national et international. Bien que l'OIBT ait organisé un certain nombre d'ateliers régionaux de formation aux statistiques, une assistance est également nécessaire au niveau national car, dans la mesure où les problèmes et solutions spécifiques à un pays divergeront, une démarche plus efficace consiste à moduler les besoins en formation en fonction de ceux-ci. L'OIBT travaillera en liaison avec la FAO et d'autres partenaires pour déployer ces ateliers, en tirant parti des liens de collaboration qui ont été noués dans le cadre d'activités antérieures du PTB dans ce domaine.

II. Description

Cette activité a pour objectif d'apporter un appui à un maximum de quatre ateliers régionaux de formation ou autres activités sur demande, afin de permettre aux pays producteurs de satisfaire aux exigences en matière de communication de statistiques sur le secteur forestier. Afin d'optimiser le nombre de participants par atelier, l'OIBT et la FAO ont organisé des ateliers régionaux réunissant 30 à 40 participants issus de 15 à 20 pays, et incluant également une visite de terrain de 3 à 4 jours. Les deux organisations coordonnent ces ateliers régionaux par rotation dans les trois régions de production (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine).

Bien que les objectifs des ateliers de niveau national soient modulés en fonction des besoins spécifiques à un pays, ils consistent de manière générale à:

- Mettre en place et renforcer un réseau de correspondants chargés des statistiques sur les produits forestiers;
- Examiner et évaluer la situation actuelle des statistiques sur les produits forestiers des pays aux niveaux régional et national, en recensant les principales insuffisances et contraintes des systèmes en vigueur;
- Améliorer le cadre des processus nationaux ultérieurs liés aux statistiques, y compris les méthodologies utilisées pour établir et communiquer les statistiques et les exigences en ressources;
- Dispenser une formation aux définitions internationales normalisées qui serviront de base pour renseigner le Questionnaire commun sur le secteur forestier; et
- Promouvoir une culture de l'information

III. Produits attendus

- Les informations sur la situation des statistiques nationales actuelles sur le secteur forestier et leurs contraintes sont discutées;
- Les différents acteurs du réseau qui constitue la chaîne de valeur, dont les secteurs public et privé, sont reliés pour générer des statistiques nationales sur la production, la consommation et le commerce des produits bois. Un accord est trouvé sur la coopération durable entre les divers organismes responsables des statistiques sur le secteur forestier;
- Une feuille de route visant à renforcer le système national et international d'établissement des rapports statistiques est élaborée;
- Les exigences internationales en matière d'établissement de rapports et celles relatives au Questionnaire commun de l'OIBT sur le secteur forestier sont assimilées; et
- Partager des préoccupations communes et leurs possibilités de solutions entre les participants de divers pays.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU100 000

Le but de cette activité est d'être en mesure d'organiser jusqu'à quatre ateliers régionaux dont les coûts soient partagés de manière égale entre la FAO et l'OIBT. Le coût estimatif d'un (1) atelier est de 50 000 \$EU au total (soit 25 000 \$EU pour l'OIBT et 25 000 \$EU pour la FAO). On anticipe que le coût d'un (1) atelier régional invitant 20 participants pour une durée de trois jours peut être ventilé comme suit:

Billets d'avion des participants	\$EU15 000
Hébergement et per diem des participants	\$EU15 000
Salles de réunions, logistique, salle de conférence, impression de documents	\$EU10 000
Divers/visite de terrain	\$EU10 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et participer au commerce international
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement

Activité n° 9

PRÉVENTION ET MAÎTRISE DES INCENDIES DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE

I. Contexte

Améliorer la gestion des incendies en milieu tropical revêt un caractère de plus en plus urgent, comme en témoignent les récents incendies dévastateurs en Amazonie et ailleurs. La survenue des incendies de forêt et de terres – qu'aggravent les situations de sécheresse et les vagues de chaleur – est une cause majeure d'érosion et de dégradation de la forêt dans nombre de pays tropicaux. Réduire la fréquence des incendies de forêt et de terres nécessite une prévention et une gestion efficaces des incendies de même que des mécanismes de réponse rapide aux incendies dans le monde tropical.

Les travaux de projets de l'OIBT en matière d'incendies de forêt ont été favorisés en accord avec les *Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales* (PS-6) qui ont été publiées afin de promouvoir le développement de stratégies de prévention et de maîtrise des incendies de forêt auprès des aménagistes forestiers en opération, des planificateurs et des communautés locales dans les pays tropicaux. L'OIBT a noué des partenariats avec le Groupe consultatif sur les feux de végétation (WFAG) de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) des Nations Unies et le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC). L'OIBT a également apporté son aide à une série de Conférences internationales sur les incendies de végétation qui se sont tenues respectivement en mai 2011 à Sun City, en Afrique du Sud, en octobre 2015 à Pyeongchang, en Corée, et en octobre 2019 à Campo Grete, au Mato Grosso do Sul, au Brésil. Dans le cadre des directives sur le feu et des projets de terrain de l'OIBT, l'Organisation travaille avec des organisations et agences de coopération sur le développement et la mise en œuvre de plans d'action nationaux liés aux incendies de forêt et l'organisation de réunions destinées aux réseaux régionaux axés sur le milieu tropical qui oeuvrent dans le domaine des incendies de forêt.

Dans le cadre du PTB 2018-2020, le Gouvernement du Japon a contribué un financement de 2,210 526 \$EU en faveur de cette activité afin de développer des projets destinés à renforcer les capacités des autorités nationales et locales en Indonésie et au Pérou à prendre des mesures urgentes pour la prévention des incendies et la réponse à ceux-ci. Les accords d'exécution de ces deux activités ont été conclus en août 2020 et elles devraient débuter en novembre 2020. Cette activité est financée dans le cadre de l'Axe programmatique 2 intitulé «Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques» et de l'Axe programmatique 3 intitulé «Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients» de la Démarche programmatique articulée à la nouvelle architecture de financement qui est mise en œuvre à titre pilote.

II. Description

L'activité proposée dans le cadre du présent PTB a pour objet d'aider à élaborer/réviser les stratégies et plans d'action nationaux en matière d'incendies de forêt, ce en évaluant les défis de leur mise en œuvre dans une sélection de pays afin de valoriser les capacités en gestion intégrée des incendies de forêt. Ces évaluations seront centrées sur six pays sélectionnés (deux par région productrice de bois tropicaux) dans le cadre d'une analyse pluripartite et participative des lacunes que présentent les stratégies et plans d'action en vigueur pour la prévention et la gestion des incendies de forêt et de terres, dont le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC) qui accompagne divers réseaux régionaux liés aux incendies de forêt en milieu tropical. Elle aidera également la participation d'acteurs pertinents de l'OIBT à des manifestations internationales majeures sur les incendies de forêt.

III. Produits attendus

- L'élaboration des politiques de prévention et de gestion des incendies est améliorée avec de meilleures possibilités nationales de coopération en matière d'incendies
- Partenariats avec des partenaires, dont le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC), pour assurer l'efficacité de la coordination et des synergies entre les acteurs dans la lutte et la prévention des incendies de forêt et de terres

IV. **Pays visés:** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance:** 24 mois

VI. Budget	Évaluation en vue de l'élaboration/de la révision des stratégies nationales	
	Plans d'action pour la prévention et la gestion des incendies de forêt (six pays; \$EU20 000 par pays)	\$EU120 000
	Participation à des manifestations internationales sur les incendies de forêt	<u>\$EU 20 000</u>
	Total	\$EU140 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Augmentation de la surface de forêt gérée en mode durable et exploitée dans le respect de la légalité
- Amélioration de la bonne gouvernance et effectivité de l'application des lois forestières
- Augmentation de la capacité des membres à traiter la question de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets par la GDF

Indicateurs du PAS

- Surface de forêt en GDF
- Nombre de pays membres dotés d'un cadre de politique forestière pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets
- Nombre d'acteurs participant aux processus d'élaboration de politiques de GDF

Activité n° 10

FORMULATION D'UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DE L'OIBT

I. Contexte

L'Accord international des bois tropicaux (AIBT) stipule au paragraphe 3 de son article 24 que le Conseil élabore périodiquement un plan d'action qui inspire les activités de politique générale et définit les priorités et les programmes thématiques évoqués au paragraphe 4 de l'article 20 dudit Accord. Les priorités définies dans le plan d'action figureront dans les programmes de travail approuvés par le Conseil. Les activités de politique générale comprennent la conception et l'élaboration de directives, de manuels, d'études, de rapports, d'outils de communication et de vulgarisation de base, ainsi que des activités analogues définies dans le plan d'action de l'Organisation. Le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 a été prorogé pour l'année 2019 et fera l'objet d'une demande de nouvelle prorogation jusqu'en 2021, ce en raison des exigences découlant de la pandémie de Covid-19. Un nouveau projet de PAS sera présenté à la 57^e session du CIBT pour approbation par le Conseil. Cette activité a reçu son financement intégral dans le cadre du PTB 2018-2019 (prorogé pour l'année 2020) et ne recherche pas de fonds supplémentaires.

II. Description

Le nouveau PAS mettra en avant les caractéristiques centrales de la portée de l'AIBT de 2006, à savoir une contribution élargie au développement durable; l'inclusion de produits forestiers autres que le bois; la prise en compte des services environnementaux; l'exploitation forestière illicite et les problématiques liées à la gouvernance; et le besoin grandissant de renforcer les capacités des petits utilisateurs de la forêt et des communautés locales et de leur développement économique. Il s'agira du second PAS mis en œuvre dans le cadre de l'AIBT de 2006, qui régira les opérations de l'Organisation en vue de réaliser les objectifs définis dans l'AIBT de 2006. En s'inspirant du PAS 2013-2018, le nouveau PAS prendra également en compte, comme il se doit, les développements intervenus dans le cadre international de politique générale au sens large au sein duquel fonctionne l'OIBT, dont le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 (UNPSF), le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique et/ou les instruments et processus relatifs aux forêts.

Les principales activités prévues dans le cadre de cette activité sont les suivantes:

- Services d'expertise-conseil impliquant un (1) expert des pays producteurs et un (1) expert des pays consommateurs;
- Formation d'un Groupe de travail composé d'un nombre équilibré de représentants des pays producteurs et des pays consommateurs, ainsi que de représentants du Groupe consultatif sur le commerce et du Groupe consultatif de la société civile qui sera chargé d'examiner et d'affiner le projet préparé par le consultant ;
- Traduction et publication du nouveau Plan d'action stratégique.

III. Produits attendus

Un Plan d'action stratégique régissant les opérations de l'Organisation.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 9 mois (en 2021)

VI. Budget \$EU200 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Transverse. Les résultats seront définis dans le nouveau PAS.

Indicateur(s) du PAS

- Transverse. Les indicateurs seront définis dans le nouveau PAS.

ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT ET MISE EN APPLICATION CHEZ LES MEMBRES

MISE EN APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

I. Contexte

L'OIBT est résolue à prendre en compte la problématique hommes-femmes et à valoriser les résultats en matière d'égalité des sexes dans ses travaux d'orientation et de projets. Les Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW) institutionnalisent cet engagement. Les Lignes directrices de l'OIBT servent de cadre pour intégrer et systématiquement prendre en compte la dimension sexospécifique dans les politiques, plans, programmes, projets et activités de l'OIBT ainsi qu'au niveau de son fonctionnement interne, et ont pour objet d'améliorer l'impact et l'efficacité des opérations de l'Organisation dans tous les domaines et à tous les niveaux.

II. Description

Aux fins de mettre en œuvre les lignes directrices pour l'instauration de l'égalité entre les sexes, plusieurs possibilités d'actions sont proposées dans le rapport du consultant qui a été présenté lors de la 53^e session du CIBT. Si certaines d'entre elles peuvent être initiées ou menées au moyen des ressources existantes, les actions suivantes qui sont proposées dans le cadre du PTB 2021-2022 nécessitent des contributions volontaires de la part des membres pour être mises en œuvre.

- Compléter les principes directeurs contenus dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* (édition de 2009) par un nouvel appendice D consacré à la manière de procéder à une analyse sexospécifique.
- Actualiser les manuels de l'OIBT sur les projets afin d'y faire figurer des principes directeurs sur la gestion sexospécifique axée sur les résultats (acquis, impacts, etc.), y compris des indicateurs sexospécifiques et des données ventilées par sexe.
- Inclure un module de formation sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les ateliers de formation de l'OIBT à la préparation des propositions de projets afin d'assurer que les agences d'exécution et les coordinateurs de projet disposent des compétences nécessaires pour intégrer les questions sexospécifiques dans la planification, la conception, le suivi et l'évaluation d'un projet.
- Dispenser une formation à l'ensemble du personnel de l'OIBT afin de relayer l'importance des GEEW et d'inculquer la manière d'intégrer les questions sexospécifiques dans leurs travaux.
- Participer aux réunions/initiatives destinées à mettre en place un réseau d'experts sur les questions sexospécifiques dans le secteur forestier issus des organisations du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), du Fonds vert pour le climat (GCF), d'ONU-Femmes, du GPC et autres organisations concernées du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et du Groupe consultatif sur le commerce (TAG).
- Mener une étude sur les rôles sexospécifiques dans la filière forêt-bois, y compris la transformation et le commerce.

III. Produits attendus

Une amélioration de l'intégration effective des dimensions sexospécifiques dans tous les aspects des travaux d'orientation et de projets. Le renforcement des capacités de l'OIBT et de ses membres s'agissant de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur des forêts tropicales.

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Examen et actualisation des manuels de l'OIBT	\$EU 50 000
	Développement et déploiement d'un module de formation sur la dimension sexospécifique destiné aux ateliers de préparation des propositions de projets	\$EU 40 000
	Participation aux réunions et réseautage	\$EU 40 000
	Formation du personnel de l'OIBT	\$EU 25 000
	Étude sur les rôles sexospécifiques dans la filière forestière	\$EU 30 000
	Total:	\$EU185 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement
- Nombre de personnes formées par hectare de forêt par pays

ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT ET MISE EN APPLICATION CHEZ LES MEMBRES

DIFFUSION DES LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT POUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS EN MILIEU TROPICAL

I. Contexte

Nouvellement approuvées, les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* ont été publiées par l'OIBT le 5 octobre 2020 dans le but d'aider les acteurs (depuis les décideurs jusqu'aux agriculteurs en passant par les forestiers) à restaurer des paysages forestiers dégradés, et procurer ainsi des biens et services écosystémiques vitaux et créer des moyens d'existence et des emplois pérennes en milieu rural. La restauration des paysages forestiers (RPF) est une démarche de type inclusif qui nécessite des orientations pour aider les décideurs et praticiens à la mettre en pratique, ce par des actions de diffusion et de communication (ateliers, impression d'exemplaires papier pour distribution, etc.). Les possibles partenaires internationaux pourraient être, entre autres, les suivants: le Défi de Bonn dans le cadre de son appel mondial à restaurer 150 millions d'hectares d'ici à 2020; la TICAD-VI par l'Axe 3/3.1 du Plan de mise en œuvre de Nairobi approuvé en août 2016; la Banque africaine de développement dans le cadre de ses initiatives (Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA), Programme d'appui au carbone en Afrique (ACSP), Centre africain des ressources naturelles, Fonds d'investissement climatique); Institut mondial des ressources (WRI) dans le cadre de son Initiative 20x20.

II. Description

Prenant en considération le fait que des développements majeurs soient intervenus sur le plan des initiatives internationales relevant des forêts, tels que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), l'Objectif de développement durable¹⁵ (ODD-15) des Nations Unies qui promeut l'arrêt de la déforestation dans le monde, ou encore l'Accord de Paris sur le climat qui place les efforts destinés à lutter contre la déforestation et à favoriser la foresterie durable au cœur du cadre de mesures mondiales d'atténuation des émissions de carbone, cette activité du PTB sera mise en œuvre comme suit:

- Production de matériel de sensibilisation et de communication sur les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* nouvellement adoptées;
- Participation aux manifestations internationales pertinentes sur la RPF avec l'implication des partenaires internationaux de l'OIBT tout en tenant compte de la situation de la pandémie de Covid-19; et
- Organiser trois ateliers nationaux et/ou régionaux (un dans chacune des régions tropicales productrices de bois).

III. Produits attendus

- Le matériel de sensibilisation et de communication sur les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* nouvellement adoptées est publié pour diffusion dans les pays membres de l'OIBT;
- Les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* sont diffusées dans le cadre d'ateliers nationaux et/ou régionaux en collaboration avec des partenaires internationaux, en particulier avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).

IV. Pays visés

- Les pays producteurs membres de l'OIBT en ce qui concerne la diffusion et l'application des *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* nouvellement adoptées; et
- Les organismes/organisations régionaux et sous-régionaux par le truchement desquels la version révisée et actualisée des *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* sera intégrée aux politiques nationales en matière de forêt.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Matériel de communication et de sensibilisation dans les trois langues de travail de l'OIBT (anglais, français et espagnol):	\$EU 20 000
Participation à des manifestations internationales sur la RPF	\$EU 20 000
Ateliers nationaux et/ou régionaux (3 régions):	<u>\$EU150 000</u>
Total:	<u>\$EU190 000</u>

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Augmentation de la capacité des membres à s'adapter au changement climatique et à atténuer ses effets par le biais de la GDF

Indicateur(s) du PAS

- Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF
- Nombre de pays membres dotés d'un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets
- Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés

ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT ET MISE EN APPLICATION CHEZ LES MEMBRES

APPUI À DES GROUPES DE FEMMES EN MATIÈRE D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DE RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS AU TOGO

I. Contexte

Cette activité est financée au titre de la phase pilote de la Démarche programmatique mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle architecture de financement et s'inscrit dans le cadre de l'Axe programmatique 3 (l'AP 3) intitulé «Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients», en conformité avec l'application de la Décision 8(LV) qui appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif s'agissant de rechercher de nouvelles voies et de nouveaux partenaires pour le financement des travaux de l'OIBT. Elle contribuera aux *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW)* ainsi qu'aux *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*, et les mettra en application sous la forme d'un cas pilote qui sera mis en œuvre au Togo. Tout financement supplémentaire annoncé servira à reproduire cette activité dans deux autres pays africains qui seront déterminés en temps utile et en concertation avec les groupes de femmes impliqués dans la RPF.

II. Description

Dans les communautés villageoises, il incombe aux femmes d'assurer nombre de fonctions essentielles aux moyens d'existence de leur famille et ce sont elles qui sont démesurément touchées par la pauvreté, les répercussions du changement climatique et l'amenuisement rapide des ressources dont elles sont tributaires. Cette activité servira d'exemple pour encourager d'autres groupes de femmes au Togo à prendre l'initiative de s'affranchir par elles-mêmes des rôles sexospécifiques traditionnels qui leur sont assignés et à améliorer leurs moyens d'existence comme suit:

- Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et matérielles en vue d'autonomiser des groupes de femmes locaux sur le plan de la mise en oeuvre de la restauration des paysages forestiers et d'activités agroforestières au Togo, avec la possibilité de reproduire l'expérience dans deux autres pays africains qui seront déterminés en temps utile; et
- Accroître leur résilience face aux répercussions du changement climatique.

III. Produits attendus

- La capacité de groupes de femmes sélectionnés à réhabiliter des écosystèmes forestiers dégradés est renforcée;
- La résilience des communautés bénéficiaires face au changement climatique est accrue, l'amélioration de leurs conditions de vie est améliorée grâce à l'augmentation et au renforcement des revenus du foyer;
- Les *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* et les *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* sont appliquées.

IV. Pays visés

- Pays producteurs africains membres de l'OIBT en privilégiant les groupes de femmes impliqués dans la RPF.

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Renforcement des capacités en RPF et aspects sexospécifiques:	US\$ 90 000
	Agroforesterie au sol et mise en oeuvre de la RPF	US\$180 000
	Consultants pour l'appui technique à la RPF et aux aspects sexospécifiques:	<u>US\$ 30 000</u>
	Total:	US\$300 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Amélioration des moyens d'existence et de l'emploi chez les communautés locales et autochtones, y compris les femmes
- Capacité accrue des membres à traiter la question du changement climatique par la GDF

Indicateur(s) du PAS

- Revenus des communautés locales et autochtones
- Nombre de pays ayant des initiatives en place pour les paiements des services environnementaux ou mécanismes assimilés

CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS

I. Contexte

Le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a été discuté dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue de promouvoir une mission source d'inspiration et de motivation qui servirait de première étape vers la Vision 2050, en prenant en compte les enseignements dégagés de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi en matière de biodiversité et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Lors de la CdP-15 à la CDB, qui se tiendra en mai 2021, devrait être adopté un ensemble d'objectifs et de cibles pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui inclura la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des forêts.

Prenant acte de l'importance critique que revêtent les forêts tropicales de production, qui sont des aires protégées de conservation de la biodiversité ne couvrant pas plus de 10 pour cent des forêts dans le monde, s'agissant de favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'OIBT a adopté, à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008, les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois*. En collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et d'autres partenaires concernés, l'application de ces directives a été encouragée à diverses échelles en partenariat avec les opérateurs forestiers, les communautés locales et autres acteurs. Sur la base des dispositions du protocole d'accord signé entre les Secrétariats de la CDB et de l'OIBT, l'Organisation met en œuvre depuis 2010 l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales, qui aide à financer des projets de terrain dans des pays producteurs de bois tropicaux.

II. Description

Cette activité contribuera à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois à travers les actions suivantes:

- Aider à la participation d'une sélection de membres de l'équipe chargée des projets de l'OIBT sur la biodiversité à la CdP-15 à la CDB qui va se tenir en Chine en mai 2021 par la co-organisation avec la CDB d'une manifestation parallèle destinée à partager les expériences de l'OIBT ainsi que des réunions internationales connexes
- Préparer un document de programme relatif l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration pour la conservation de la biodiversité des forêts tropicales pour la période 2021-2025
- Appuyer la mise en œuvre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB (son Programme) pour 2021-2025 et diffuser ses résultats lors de manifestations internationales sur la biodiversité

III. Produits attendus

- Partager l'expérience de l'OIBT s'agissant de favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois
- Développement de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration pour la période 2021-2025
- Connaissance élargie et mise en œuvre des cibles et objectifs liés aux forêts énoncés dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
- Mise en œuvre effective de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration pour 2021-2025 et intensification des partenariats et activités de levée de fonds en vue de sa mise en œuvre

IV. **Pays visés:** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance:** 24 mois

VI. Budget	Participation des acteurs de l'OIBT à la CdP-15 à la CDB	\$EU 20 000
	Préparation du document de programme OIBT et CDB pour l'Initiative de collaboration 2021-2025	\$EU 25 000
	Appui à la mise en œuvre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour 2021-2025 par des ateliers nationaux	<u>\$EU 60 000</u>
	Total	<u>\$EU105 000</u>

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Valorisation de la capacité locale en matière de conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois
- Sauvegarder la biodiversité des forêts tropicales lors des interventions forestières
- Amélioration de la santé et du bien-être des communautés locales et groupes autochtones à travers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, dont les plantes médicinales et aromatiques

Indicateurs du PAS

- Surface de forêt dédiée à la conservation et à la protection
- Nombre de pays membres qui encouragent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois
- Nombre d'acteurs qui participent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois

COOPÉRATION ET CONCERTATION AVEC LE PCF, LE FNUF ET AUTRES ENTITÉS

I. Contexte

En qualité de membre fondateur du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), l'OIBT a noué, entretenu et renforcé des liens de collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) depuis sa création en 2000. Suite à la dixième session du FNUF, qui s'est tenue en avril 2013, l'OIBT et d'autres membres du PCF ont été appelés à collaborer et à contribuer des apports au suivi des résultats de la session, qui ont porté sur des travaux et des préparations intersessions dans la perspective d'organiser la onzième session du FNUF à New York en 2015.

II. Description

Cette activité a pour objectif de favoriser et d'intégrer le rôle des forêts productives et le commerce associé au sein des principaux processus mondiaux (FNUF, PCF, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), Convention sur la diversité biologique (CDB), ONU-Environnement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR) et autres initiatives) en vue de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) visant à une croissance verte et inclusive, de garantir les besoins en moyens de subsistance et de protéger les bonnes valeurs publiques aux niveaux national et mondial. L'OIBT veut faire œuvre de sensibilisation sur la question de savoir pourquoi il est nécessaire d'investir dans les ressources des forêts et les paysages forestiers en vue de parer à l'offre déficitaire en bois et produits non ligneux qui apparaît à l'échelle mondiale et de valoriser leur rôle pour passer à une économie de type circulaire. L'OIBT aidera à mieux faire comprendre que la gestion durable des forêts et les chaînes d'approvisionnement légales et durables seront porteuses de multiples avantages au profit des populations, de l'environnement et du climat. Dans le cadre de cette activité, l'OIBT sera en mesure de collaborer et de contribuer concrètement et de manière constructive aux travaux du FNUF et du PCF ainsi qu'à d'autres initiatives mondiales, en y contribuant des apports pertinents, en participant de manière proactive à ces enceintes internationales et en participant aux coûts des activités conjointes.

III. Produits attendus

- Représentation de l'OIBT auprès du FNUF et du PCF valorisée;
- Coopération et collaboration entre l'OIBT, le FNUF et le PCF, ainsi que d'autres initiatives pertinentes maintenues et renforcées;
- Actions de sensibilisation, de communication et d'interaction de l'OIBT aux niveaux international et régional élargies;
- La perspective et l'importance du rôle de forêts tropicales productives en gestion durable et des chaînes d'approvisionnement associées dans les travaux et activités du FNUF et du PCF sont adéquatement présentées et amplifiées;
- L'expérience et la connaissance qu'a l'OIBT des problématiques et développements d'actualité en matière de forêt sont valorisées; et
- L'efficacité et l'efficacités des travaux de l'OIBT sont valorisées et synergistes dans le cadre de la coopération et de la collaboration.

IV. **Pays visés** Mondial

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Déplacements du personnel de l'OIBT:	\$EU 60 000
	Déplacements à partir des pays producteurs:	\$EU 40 000
	Émoluments des consultants:	\$EU 40 000
	Matériel/impression:	<u>\$EU 10 000</u>
	Total	\$EU150 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Meilleure compréhension de ce que constituent une forêt productive et une chaîne d'approvisionnement durable pour accroître la croissance verte et inclusive ainsi que les avantages sur le plan des moyens de subsistance et augmentation des biens publics nationaux et mondiaux nationaux, ce qui est reflété dans les annonces et déclarations officielles
- Reconnaissance du rôle de l'OIBT en tant que chef de file des discussions

- Augmentation des investissements dans les forêts productives et les paysages ainsi que dans les chaînes d'approvisionnement légales et durables

Indicateur(s) du PAS

- Décisions et déclarations dans les enceintes internationales
- Augmentation des investissements financiers
- Augmentation du volume commercialisé de bois/produits forestiers non ligneux d'origine légale et durable

COLLABORATION EN MATIÈRE DE CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GDF

I. Contexte

En application des Décisions 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV) du CIBT, l'OIBT a collaboré de manière extensive avec d'autres processus relatifs aux C&I (par ex., Processus de Montréal, Processus paneuropéen, Évaluation des ressources forestières (FRA) de la FAO, etc.) afin de sensibiliser au rôle que jouent les C&I dans la gestion durable des forêts et à l'emploi de cet important outil pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports (SER) en matière de forêts. Cette activité permettra de maintenir la collaboration en cours avec les autres processus d'établissement de rapports sur les forêts afin qu'ils se poursuivent.

II. Description

Cette activité facilitera également la participation active de l'OIBT au dialogue mondial sur le SER relatif aux forêts, y compris le Groupe de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) sur la simplification des rapports sur les forêts, les discussions portant sur l'harmonisation des rapports sur les forêts entre les rapports *GDF Tropiques* de l'OIBT et *Évaluation des ressources forestières* de la FAO (y compris dans le cadre du processus relatif au Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières), ainsi que diverses réunions et initiatives pertinentes des autres processus internationaux relatifs aux C&I.

III. Produits attendus

- Nombre accru de pays en mesure d'établir des rapports sur les forêts/la gestion des forêts sur la base du modèle de rapport de l'OIBT sur les C&I; et
- Les préoccupations et priorités de l'OIBT reflétées dans les initiatives internationales relevant du SER relatif aux forêts.

IV. **Pays visés** Mondial

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. **Budget** Participation aux réunions/initiatives pertinentes: \$EU50 000
Total: \$EU50 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites

Indicateur(s) du PAS

- Indicateurs de la GDF de l'OIBT
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Superficies forestières certifiées

Activité n° 15

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'OIBT**I. Contexte**

Pour être efficaces, les efforts de sensibilisation et de communication doivent être cohérents et obéir à un but commun. L'OIBT n'a jamais disposé d'une stratégie officielle de communication et, bien que les travaux de politique générale de l'OIBT à l'échelon mondial soient correctement coordonnés, elle tend à être circonstancielle en ce qui concerne les programmes et projets. Il est par ailleurs nécessaire d'intégrer les efforts de communication aux plateformes numériques de type sites web, réseaux sociaux et applications, ce qui demande une solide coordination.

II. Description

Mettre au point une stratégie officielle de communication de long terme en vue d'optimiser l'emploi des connaissances de l'OIBT, de ses ressources en communication et de ses capacités de sensibilisation pour l'aider à remplir sa mission; accroître la visibilité des travaux de l'OIBT auprès de ses membres; et faciliter et accélérer des levées de fonds modulées en fonction des groupes ciblés.

Le Gouvernement des États-Unis a annoncé un financement en faveur de cette activité lors de la 55^e session du CIBT en décembre 2019. Au moment de la préparation du présent rapport, les termes de référence d'un consultant en communication chargé d'aider à élaborer la stratégie avaient été préparés. Le Secrétariat prévoit d'engager un consultant au cours du dernier trimestre de 2020 et de travailler sur le développement de la stratégie à partir de 2021. Cette activité a reçu son financement intégral dans le cadre du PTB 2018-2019 (prorogé pour l'année 2020) et ne recherche pas de fonds supplémentaires.

III. Produits attendus

Une stratégie de long terme qui fixe les objectifs et le programme de l'Organisation en matière de communication et détermine les actions, outils, approches, acteurs et moyens nécessaires pour mettre en application cette stratégie.

IV. Pays visés	Ensemble des membres	
V. Durée et échéance	24 mois	
VI. Budget	Émoluments des Consultants	\$EU40 000
	Traduction	\$EU 7 500
	Impression	\$EU 5 000
	Formation	\$EU10 000
	Logiciels, matériel et équipement	\$EU 7 500
	Total	\$EU70 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- L'exploitation de données de l'OIBT par d'autres organismes et processus est améliorée

Indicateur(s) du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le lien vers le site de l'OIBT

ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES (TFU)

I. Contexte

Le bulletin d'information Actualités des Forêts Tropicales (TFU) est publié depuis 1990 dans le but de promouvoir la conservation et le développement durable des forêts tropicales. Il est aujourd'hui diffusé en anglais, espagnol et français à quelque 14 000 abonnés dans plus de 160 pays. TFU est également disponible en ligne sur le site web de l'OIBT¹ et, depuis 2016, sur l'application mobile TFU².

II. Description

L'activité permettra la production et la distribution (ainsi qu'indiqué ci-dessus) d'un maximum de quatre numéros de TFU par an dans les trois langues de travail de l'OIBT.

III. Produits attendus

Jusqu'à huit numéros de TFU dans les trois langues de travail de l'OIBT, dans la version imprimée et en version électronique, durant la période biennale.

IV. **Pays visés** Mondial

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Impression et mise en ligne sur l'appli TFU	\$EU160 000
	Mise en page et maquette	\$EU 50 000
	Traduction en français et espagnol	\$EU130 000
	Émoluments des consultants	\$EU 45 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total	\$EU390 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- L'exploitation de données de l'OIBT par d'autres organismes et processus est améliorée

Indicateur(s) du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le lien vers le site de l'OIBT

¹ https://www.itto.int/fr/tropical_forest_update/

² Mots-clés = TFU ITTO

Activité n° 17 (a)

RELATIONS PUBLIQUES, SENSIBILISATION ET VULGARISATION**ACTIVITÉS DE COMMUNICATION (SITE WEB, RAPPORTS, RELATIONS PUBLIQUES, ETC.)****I. Contexte**

Les travaux de l'OIBT génèrent sur le terrain une grande diversité de produits et impacts qui doivent être efficacement et extensivement diffusés, de manière à sensibiliser les membres et autres acteurs concernés à ces connaissances, tout en promouvant les travaux de l'Organisation et en amplifiant sa visibilité.

II. Description

Afin d'atteindre un large public, l'OIBT entreprend toute une gamme d'activités de communication et de sensibilisation dont, entre autres, la gestion de son site web (par ex., mise en ligne de contenus et amélioration de la fonctionnalité et de l'apparence); la publication et la diffusion des rapports et ouvrages de l'OIBT (par ex., rapports annuels, rapports sur les projets et activités, bulletins d'information, articles de TFU, actualités et manifestations); production et diffusion de matériel de relations publiques (par ex., brochures, calendriers, infographiques, dépliants, affiches, vidéos et photographies) dans le but de faire connaître les travaux de l'Organisation; et autres initiatives ciblées en collaboration avec d'autres partenaires, lorsque nécessaire.

III. Produits attendus

Publication régulière de contenus sur le site web de l'OIBT et les réseaux sociaux en lien avec les travaux de l'Organisation; jusqu'à deux nouveaux documents dans les séries Politique forestière et Technique publiés et diffusés; jusqu'à 10 numéros du bulletin d'information *Tropical Forest News* publiés et distribués; nouveaux calendriers, brochures, infographiques, dépliants, affiches et vidéos produits et diffusés; deux rapports annuels publiés en trois langues; et base de données photographique enrichie.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Coûts de programmation du site web	\$EU 30 000
	Émoluments des consultants (rédaction, mise en page et maquette)	\$EU 50 000
	Traduction en français et espagnol	\$EU 90 000
	Frais de diffusion et distribution	\$EU 110 000
	Frais d'impression	\$EU 70 000
	Logiciels	\$EU 10 000
	Total	\$EU 360 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- L'exploitation de données de l'OIBT par d'autres organismes et processus est améliorée

Indicateur(s) du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le lien vers le site de l'OIBT

RELATIONS PUBLIQUES, SENSIBILISATION ET VULGARISATION

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION (STANDS ET/OU MANIFESTATIONS EN MARGE DE RENCONTRES INTERNATIONALES PERTINENTES)

I. Contexte

L'OIBT sensibilise à ses travaux visant à promouvoir la conservation ainsi que la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources forestières tropicales en touchant des acteurs ciblés dans le cadre de manifestations et d'enceintes internationales, au sein desquelles l'Organisation peut prendre une part active et présenter les produits et impacts de ses travaux.

II. Description

Présenter les travaux de l'OIBT lors de manifestations internationales pertinentes au cours de la période biennale concernée [par ex., XXV^e Congrès forestier mondial; CdP à la CBD, à la CITES et à la CCNUCC; sessions du FNUF; 26^e réunion du Comité des forêts (COFO-26)], et autres enceintes qui ne sont pas couvertes par d'autres activités du PTB.

III. Produits attendus

Sensibilisation aux travaux de l'OIBT dans le cadre d'un maximum de cinq manifestations/enceintes internationales.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Coûts des stands	\$EU 25 000
	Frais d'expédition	\$EU 15 000
	Personnel des stands	\$EU 50 000
	Assistance aux membres	\$EU 45 000
	Déplacements officiels	<u>\$EU 45 000</u>
	Total	<u>\$EU180 000</u>

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- L'exploitation de données de l'OIBT par d'autres organismes et processus est améliorée

Indicateur(s) du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le lien vers le site de l'OIBT

Activité n° 17 (c)

RELATIONS PUBLIQUES, SENSIBILISATION ET VULGARISATION

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION (TRADUCTION EN JAPONAIS DU SITE WEB DE L'OIBT ET DE MATÉRIEL DE RELATIONS PUBLIQUES PERTINENT)

I. Contexte

Dans la mesure où le siège de l'Organisation est situé au Japon, l'OIBT mène des activités de relations publiques et de sensibilisation auprès de divers publics de son pays hôte, qui nécessitent une maîtrise de la langue japonaise pour transmettre le message avec efficacité.

II. Description

Continuer d'assurer la couverture complète en japonais des travaux de l'Organisation sur le site web de l'OIBT.

III. Produits attendus

Acteurs au Japon sensibilisés aux travaux de l'OIBT.

IV. Pays visés Japon

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Frais de traduction et de mise en ligne sur le site web de l'OIBT	\$EU 35 000
	Maquette	\$EU 7 000
	Impression	\$EU 6 000
	Divers	\$EU 2 000
	Total	\$EU 50 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- L'information sur les forêts tropicales, la production et le commerce de bois et produits forestiers non ligneux est exacte et accessible au plus grand nombre
- Les pays membres de l'OIBT utilisent les informations exactes qui sont fournies dans l'élaboration de leurs politiques, la gestion des forêts, le développement de leur marché et la promotion de l'investissement
- Le recours aux données de l'OIBT par d'autres institutions et processus est amélioré

Indicateur(s) du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs sur le site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le lien vers le site web de l'OIBT

PARTICIPATION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) ET DU GROUPE CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (GCSC)

I. Contexte

Depuis la création officielle du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en 1999 et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 2002, l'OIBT a considérablement bénéficié de ces groupes consultatifs qui lui ont dispensé leurs avis et mis à contribution leur expertise et leurs divers apports dans le cadre de leur participation aux sessions du CIBT et de ses Comités ainsi que dans la mise en œuvre de projets, avant-projets et activités de l'OIBT. Les contributions de ces groupes consultatifs, en particulier dans les sessions du CIBT, peuvent encore être améliorées si la participation adéquate des représentants de ces groupes est facilitée et assistée.

II. Description

Cette activité vise à encourager la participation active et significative de membres sélectionnés du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT en leur apportant une aide financière couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières de subsistance afin de leur permettre d'assister aux sessions du CIBT. La sélection des membres du TAG et du GCSC éligibles à une aide financière de l'OIBT incombe au Directeur exécutif sur la foi des recommandations faites par les coordinateurs respectifs du TAG et du GCSC, en tenant compte du nécessaire équilibre entre producteurs et consommateurs, et de la nécessité d'assurer une participation équilibrée et l'efficacité de ces organes consultatifs.

III. Produits attendus

- Participation adéquate et plus effective des membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT;
- Amélioration de la qualité des décisions et délibérations du CIBT; et
- Efficience et efficacité globales du CIBT et de l'OIBT renforcées.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU80 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres

Indicateur(s) du PAS

- Nombre d'acteurs participant aux processus d'élaboration des politiques de GDF

Activité n° 19

DISCUSSION ANNUELLE DE L'OIBT SUR LE MARCHÉ

I. Contexte

La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché est un forum annuel au service du dialogue international sur un thème choisi du commerce international des bois tropicaux. L'événement est important pour les délégués des pays membres de l'OIBT et les représentants de la profession, car il leur permet de débattre et de délibérer de dossiers de politiques commerciales, parfois complexes, auxquels se trouvent confrontés les producteurs et négociants de bois tropicaux et produits dérivés. Cette activité stratégique renforce l'événement en engageant des conférenciers qui donnent des exposés liminaires lors de la Discussion annuelle.

II. Description

Le thème de la Discussion annuelle de l'OIBT est arrêté par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en concertation avec le Directeur exécutif au cours de la session du CIBT qui précède la rencontre. Celle-ci est coordonnée par le Secrétariat et le TAG, en consultation avec les autres spécialistes concernés, et donne lieu à une séance conjointe des Comités techniques. Les conférenciers principaux seront sélectionnés et invités par le Directeur exécutif en concertation avec le coordonnateur du TAG; et l'OIBT leur octroiera une aide financière couvrant leurs frais de déplacement et incluant une allocation journalière.

III. Produits attendus

- Renforcement de la qualité des allocutions liminaires présentées à l'OIBT lors de la Discussion annuelle sur le marché;
- Questions intéressant le commerce international des bois tropicaux identifiées, ventilées et débattues avec recommandations appropriées à l'intention des pays membres de l'OIBT, des branches commerciale et industrielle de la profession et d'autres intéressés; et
- Meilleures qualité et pertinence de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. **Budget** \$EU70 000 (frais de déplacement et per diem de 6 à 8 orateurs par année)

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements

PANEL D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES PROPOSITIONS DE PROJETS

I. Contexte

Le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet évalue et classe les propositions qui sont reçues dans le cadre du Cycle des projets de l'OIBT sur la base du «Système révisé de l'OIBT pour l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets». Le Panel d'experts se compose de douze membres, dont six de pays membres producteurs (deux de chaque sous-région) et six de pays membres consommateurs. Le Panel d'experts formule des recommandations pour que les propositions soient ajustées afin d'assurer leur validité technique. Les membres du Panel d'experts sont nommés pour une période de deux années avec la possibilité d'être reconduits la troisième année.

II. Description

Ainsi que le stipule le mandat du Panel d'experts, celui-ci: i) Évalue les nouvelles propositions de projets et d'avant-projets soumises à l'Organisation. Les recommandations de modification de ces propositions sont formulées par le Panel d'experts exclusivement avec l'intention d'en assurer la validité technique; ii) Passe au crible les propositions de projets en vue de déterminer leur pertinence au regard du mandat de l'OIBT, de son Plan d'action et de ses Programmes de travail (dans les domaines de l'Économie, des statistiques et des marchés, du Reboisement et de la gestion forestière, et de l'Industrie forestière), ainsi que leur conformité aux décisions et orientations de l'OIBT, sans toutefois établir entre elles un ordre de priorité; iii) Lorsque des reformulations nécessitant des modifications importantes sont recommandées, il demande de procéder à un examen final des versions révisées des propositions de projets et d'avant-projets avant leur présentation aux Comités compétents de l'OIBT; iv) Il établit à l'intention des gouvernements qui ont soumis des propositions, ainsi que du Conseil et des Comités de l'OIBT, un rapport sur les résultats de l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets, et le leur transmet par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OIBT; et v) Le Panel d'experts prend en considération les rapports des Panels d'experts précédents. Dans son évaluation des projets et avant-projets, le Panel d'experts prend également en considération les points suivants: leur pertinence aux objectifs de l'AIBT de 2006 et l'exigence que tout projet ou avant-projet contribue à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de l'Accord; leurs effets environnementaux et sociaux; leurs effets économiques; leur efficacité par rapport à leur coût; la nécessité d'éviter le double emploi; et, s'il y a lieu, leur rapport avec les travaux de politique de l'OIBT et leur intégration à ces derniers, et leur cohérence avec le Plan d'action et les Lignes directrices pertinentes de l'OIBT.

III. Produits attendus

- Jusqu'à deux réunions du Panel d'experts en 2021 et en 2022 respectivement.
- Des préconisations de modifications afin d'assurer la validité technique des propositions formulées à l'intention des gouvernements soumissionnaires et transmises par le Secrétariat;
- Rapports du Panel d'experts sur les résultats de l'évaluation technique présentés au Conseil et aux Comités de l'OIBT. Le Panel d'experts peut aussi exprimer ses avis techniques sur la manière d'améliorer les procédures de l'OIBT en vue de formuler des projets probants au plan technique et la pertinence des projets au regard du Plan d'action stratégique de l'OIBT.

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Année 2021	\$EU140 000
	Année 2022	<u>\$EU140 000</u>
	Total:	\$EU280 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Transverse

Indicateur(s) du PAS

- Transverse

Activité n° 21

PROGRAMME DE BOURSES DE L'OIBT

I. Contexte

Le Programme de bourses de l'OIBT a débuté en 1989 dans le cadre du projet PD60/89 (M,F,I) avant d'être remplacé en 1993 par PD001/93 (M,F,I), lequel devait laisser place en 1999 au Fonds Freezailah pour les bourses aux termes de la Décision 4(XXVII) du Conseil. En novembre de cette année, le Programme qui avait débuté en 1989 avait permis à plus de 1407 professionnels jeunes et en milieu de carrière originaires de 49 pays, employés dans des administrations nationales, des établissements de recherche, des universités, des organismes de la société civile et du secteur privé, de poursuivre leur développement professionnel et d'améliorer leurs perspectives de carrière. Ces bourses ont été accordées principalement à des ressortissants nationaux de pays membres producteurs de l'OIBT.

II. Description

Le Programme de bourses vise le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants:

- Améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- Améliorer la commercialisation et la distribution de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Améliorer l'accès au marché des exportations de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Garantir la base des ressources en bois d'œuvre tropical;
- Améliorer la base de ressource des bois tropicaux, y compris en appliquant les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts;
- Augmenter la capacité technique, financière et humaine à gérer la base de ressource des bois tropicaux;
- Favoriser les transformations secondaires plus poussées des bois tropicaux provenant de sources en gestion durable;
- Améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux; et
- Améliorer l'efficacité des transformations des bois tropicaux provenant de sources pérennes.

III. Produits attendus

Entre 130 et 140 bourses attribuées pendant la période biennale 2021-2022

IV. Pays visés Pays membres producteurs de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Année 2021	\$EU400 000
	Année 2022	<u>\$EU400 000</u>
	Total :	\$EU800 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies
- Les collectivités locales sont informées et capables de participer à l'élaboration de politiques GDF et d'autres activités connexes
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement
- Nombre de personnes formées par hectare de forêt par pays
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT

SERVICE D'INFORMATION DE L'OIBT SUR LE MARCHÉ (MIS)

I. Contexte

Le Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS) fait partie des travaux du Secrétariat depuis 1996. Le principal produit de cette activité [à l'origine PD16/93 Rev.3 (M)] est le Rapport sur le marché des bois tropicaux (*Tropical Timber Market Report*, TTMR). Il offre des données de prix sur environ 500 produits bois tropicaux et couvre l'actualité pertinente du marché dans le monde. Le TTMR est diffusé en ligne, par courriel et en version imprimée à plus de 18 000 abonnés.

II. Description

Le Service d'information sur le marché (*Market Information Service*, MIS) sert à sensibiliser à la situation du marché des bois tropicaux et à diffuser des informations s'y rapportant. Il est géré par un coordonnateur à plein temps, qui est chargé de publier le TTMR et de faire la liaison avec onze correspondants sur le marché dans les pays producteurs et consommateurs aux fins de disposer d'actualités à jour sur le marché, des informations et les prix des produits bois tropicaux. Le coordonnateur du Service d'information sur le marché est également en contact avec d'autres experts du commerce et travaille avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en vue d'organiser la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

III. Produits attendus

- Publication d'un maximum de 46 numéros du Rapport sur le marché des bois tropicaux (le nombre de numéros publié par an dépendra des fonds disponibles);
- Base d'informations renforcée sur la conjoncture du marché des produits bois tropicaux;
- Des experts et associations du commerce du monde entier mobilisés; et
- Le Conseil et les autres membres du public informés sur les marchés des produits bois tropicaux.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Correspondants	\$EU 231 000
	Coordonnateur	<u>\$EU 189 000</u>
	Total:	\$EU 420 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun
- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements

Activité n° 23

RENFORCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET BASES DE DONNÉES STATISTIQUES**I. Contexte**

Le Questionnaire commun sur le secteur forestier, première source de données statistiques sur le secteur forestier dont dispose l'OIBT, est une activité menée en collaboration par l'OIBT, la FAO, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et Eurostat. Ces organisations se réunissent chaque année pour examiner les ensembles de données de l'année précédente et déterminer les améliorations nécessaires, planifier les modalités du Questionnaire de l'année suivante et produire des préconisations sur les modifications à apporter aux classifications douanières internationales s'agissant des codes relatifs au bois. La participation de l'OIBT garantit que les produits ligneux tropicaux reçoivent la place qui leur revient dans les mécanismes de publication des statistiques internationales.

Les données statistiques provenant du Questionnaire commun sur le secteur forestier sont toutefois insuffisantes pour permettre une analyse complète de la conjoncture du marché des bois tropicaux. Des données supplémentaires et d'autres informations sont nécessaires pour compléter l'analyse et permettre une vérification croisée avec les jeux de données produits par l'OIBT. Une des sources majeures d'inexactitudes dans les rapports présentant les données internationales de la production et du commerce des bois tropicaux se trouve être l'emploi de facteurs de conversion erronés, s'agissant en particulier des facteurs de conversion des poids en volumes.

II. Description

Cette activité de politique stratégique vise à:

- Maintenir la participation du personnel de l'OIBT aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats (IWG) sur les statistiques du secteur forestier et le travail relatif au Questionnaire commun sur le secteur forestier;
- Maintenir les abonnements et entretenir l'accès aux bases de données du commerce international des produits forestiers et aux informations supplémentaires sur les marchés et le commerce;
- Participer aux conférences internationales consacrées aux statistiques sur les produits bois et forestiers; et
- Passer en revue et consolider les facteurs de conversion appliqués aux produits ligneux tropicaux afin de pouvoir déterminer les statistiques de la production et du commerce des bois.

III. Produits attendus

- Amélioration et renforcement du travail relevant du Questionnaire commun sur le secteur forestier et de l'exactitude des données statistiques internationales sur la production et le commerce des bois tropicaux; et
- Recommandations sur les facteurs de conversion appropriés formulées et transmises aux pays membres de l'OIBT dans le cadre des activités relevant du Questionnaire commun.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Participation à l'IWG	\$EU20 000
	Participation à des conférences sur les statistiques	\$EU10 000
	Abonnement aux bases de données	\$EU 5 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total	\$EU40 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun
- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements

REVUE BIENNALE ET ÉVALUATION DE LA SITUATION MONDIALE DES BOIS

I. Contexte

La Revue et évaluation biennale de la situation mondiale des bois rassemble les statistiques internationales les plus actuelles et les plus fiables sur la production mondiale et le commerce du bois à l'échelle planétaire, en mettant l'accent sur le monde tropical. Il fournit également des informations sur l'évolution des superficies forestières, la gestion des forêts et les économies dans les pays membres de l'OIBT. Cette publication est issue d'un examen des informations transmises par les pays membres de l'OIBT par le biais du Questionnaire commun sur le secteur forestier, et augmentées d'éléments provenant d'autres sources d'information autant que de besoin.

Dans le cadre de l'AIBT de 1994, des éléments bruts étaient produits par le Secrétariat pour aider le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) à procéder à l'examen annuel de la situation mondiale des bois. Conformément à l'article 28 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT), la revue et l'évaluation de la situation mondiale des bois seront effectuées suivant un rythme biennal à compter de la période 2013-2014.

Le CIBT procédera à la revue et à l'évaluation biennale à partir de matériaux bruts de l'examen et évaluation de la situation mondiale des bois. Ces matériaux bruts préparés par le Secrétariat comporteront des statistiques et données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'intéressant de manière privilégiée aux produits ligneux d'origine tropicale, et une analyse des développements économiques et commerciaux. Les éléments destinés à composer la Revue biennale se composeront principalement d'informations extraites de réponses remises par les pays dans le Questionnaire commun sur le secteur forestier élaboré au terme d'une collaboration entre l'OIBT, la CEE-ONU, la FAO et Eurostat, ainsi que d'informations émanant d'autres sources.

II. Description

Les éléments bruts de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2019-2020* seront examinés par le CIBT à sa cinquante-sixième session en 2020, et la publication de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2019-2020* interviendra en milieu d'année 2021.

III. Produits attendus

- *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2019-2020* publiée en 2021
- Éléments préliminaires de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2021-2022* examinés lors de la cinquante-huitième Session du CIBT en 2022

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Consultant	\$EU 50 000
	Traduction	\$EU 20 000
	Études pays	\$EU 20 000
	Maquette	\$EU 10 000
	Impression	\$EU 10 000
	Expédition	\$EU 5 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total	\$EU120 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements